

**Plan cadre intégré des Nations Unies pour l’aide au développement au Mali**

**2015 – 2019**

**VERSION REVISEE A MI PARCOURS\***

**Version revisee apres la Revue a Mi-Parcours de Decembre 2017**

**(Juin 2018)**

**AVANT-PROPOS**

L’UNDAF+ 2015-2019 décrit la réponse collective, cohérente et intégrée de la Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), des Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées, résidentes et non résidentes des Nations Unies au Mali, aux priorités et besoins nationaux du pays pour la période 2015-2019, telles que reflétés dans le Cadre Stratrgique pour la Relance Economique et le Developpement Durable (CREDD 2016-2018) et le Plan d’Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018).

Le présent document a été élaboré dans sa version originale signée en Avril 2015, de maniere participative et dynamique, associant toutes les parties prenantes, et placé sous le leadership conjoint du Gouvernement du Mali et du Système des Nations Unies.

L’UNDAF+ 2015-2019, qui constitue le cadre de planification de référence des activités de développement du Système des Nations Unies, est conçu pour renforcer la coordination, la cohérence et la synergie de ses interventions au Mali. Les actions inscrites dans l’UNDAF+ reflètent l’effort d’intégration de la MINUSMA et de l’équipe-pays du Système des Nations Unies : c’est une première dans la planification du Système des Nations Unies au Mali.

Le présent document est basé sur l’analyse stratégique commune des défis du développement du pays, conduite en 2014 dans le cadre du Bilan Commun de Pays (BCP) du Mali et intègre tant les avancées du pays en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que les Objectifs du Développement Durables (ODD), les priorités nationales articulées dans les documents nationaux de référence et les principes guidant la coopération du Système des Nations Unies, en particulier, l’approche basée sur les Droits de l’Homme, l’égalité du genre et le renforcement des capacités nationales.

La présente version (de Juin 2018) est le fruit de la Revue a Mi-Parcours (RMP) du UNDAF qui s’est tenue en Decembre 2017 avec tous les acteurs.

|  |  |
| --- | --- |
| Son Excellence M. Tieman Hubert Coulibaly,  Ministre des Affaires étrangères, de l’intégration africaine et de la  Coopération Internationale | M. Mahamat Saleh Annadif,  Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali  Officier en Charge de la MINUSMA |

**DECLARATION D’ENGAGEMENT DES NATIONS UNIES AU MALI**

La République du Mali s’est engagée avec conviction dans un processus tendant à renforcer la paix, la sécurité et la prospérité au bénéfice de tous ses citoyens.

Aussi, nous soussignés, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Représentants des Agences du Système des Nations Unies constituant l’Equipe-pays des Nations Unies au Mali, nous engageons à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités nationales en faveur du retour à la paix, de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

Nous nous engageons également, dans le respect des mandats de la MINUSMA à travers les résolutions du Conseil de Sécurité 2100 (2013), 2164 (2014)et de celui de chacune des organisations que nous représentons, à mettre en œuvre le Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (PNUAD) pour la République du Mali sous le leadership du Gouvernement et en collaboration avec les autres partenaires du Développement du pays, autour des quatre axes ci-après :

1- Le renforcement de la sécurité, de la paix et de la réconciliation nationale ;

2- La promotion de la bonne gouvernance ;

3- L’accès aux services sociaux de base de qualité ;

4- Une croissance inclusive et un développement durable.

Ces axes d’interventions sont soutenus par trois domaines transversaux : les droits de l’homme, le genre, et le VIH-Sida. Tout en s’appuyant sur un leadership national et un partenariat étendu à la société civile et aux autres acteurs du développement, nous continuerons à nous investir pour soutenir : i) le renforcement des capacités nationales, ii) le développement des politiques et stratégies nationales, iii) le renforcement de notre présence dans les régions du Nord.

Nous manifestons notre ferme volonté d’apporter une réponse collective aux priorités nationales et obtenir des résultats tangibles en faveur de l’amélioration effective des conditions de vie des populations maliennes.Le présent UNDAF+ articule le nexus de la consolidation de la paix et du développement durable.

**PAGE DE SIGNATURE**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

M. David Gressly

Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali

Coordonnateur Humanitaire / Coordonnateur Résident du Système

des Nations Unies au Mali

|  |  |
| --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Judith Karl  Secrétaire Exécutif UNCDF  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Petko Draganov  Secrétaire Général adjoint CNUCED  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Makane Kane  Représentant de l’UNFPA | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Mounkaila Goumandakoye  Représentant et Directeur Régional du PNUE en Afrique  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Ibrahim Socé Fall  Représentant de l’OMS |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Sally Haydock  Représentante du PAM | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Fatouma Seid  Représentante de la FAO |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Ousseni Compaoré  Représentant de l’UNHCR | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Lazare Eloundou-Assomo  Représentant de l’UNESCO |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Maxime Houinato  Représentant de l’ONU-FEMMES | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Lucia Elmi  Représentante de l’UNICEF |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Boubou Dramane Camara  Directeur Pays du PNUD | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Thérèse Poirier  Directrice Pays de l’ONUSIDA |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Ute Kollies  Chef de Bureau OCHA | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Bakary Doumbia  Chef de Mission de l’OIM |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Haby Sow Traoré  Chef des Opérations de l’ONUDI | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. François Murangira  Directeur BIT/ETD/BP, Dakar |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Bakary Coulibaly  Coordonnateur des Programmes FIDA | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Eric Moukoro  CTR ONU-HABITAT |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Guillaume Ngefa  Représentant OHCHR  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Mme Alimata Traore  Coordonateur ONUDC | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Charles Frisby  Programme Manager de l’UNMAS  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  M. Ian Gough  Coordinator UNOPS |

**SIGLES ET ACCRONYMES**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AEDD** | Agence de l'Environnement et du Développement Durable | | | |  |  |
| **AGIR** | Alliance Globale pour l'initiative Résilience Sahel | | |  |  |  |
| **APD** | Aide Publique au Développement | |  |  |  |  |
| **BRICS** | Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud | | |  |  |  |
| **CADRI** | Capacity for Disaster Reduction Initiative | | |  |  |  |
| **CCAT** | Cadre Conjoint des Nations Unies d'Appui à la Transition | | | |  |  |
| **CEDEAO** | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest | | | |  |  |
| **CEMAC** | Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale | | | | |  |
| **CNESOLER** | Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables | | | | |  |
| **CSCRP** | Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté | | | | |  |
| **CSE** | Comité de Suivi et d'Evaluation | |  |  |  |  |
| **CTMS** | Commission Technique Mixte de Sécurité | | |  |  |  |
| **CVJR** | Commission Vérité, Justice, Réconciliation | | |  |  |  |
| **DDR** | Désarmement, Démobilisation, Réinsertion | | |  |  |  |
| **EDSM** | Enquête Démographique et de Santé du mali | | |  |  |  |
| **EMOVs** | Equipes Mixtes d'Observation et de Vérification | | |  |  |  |
| **EPT** | Education pour Tous |  |  |  |  |  |
| **HCUA** | Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad | |  |  |  |  |
| **MAA** | Mouvement Arabe de l'Azawad | |  |  |  |  |
| **MICS-ELIM** | Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de Dépenses des Ménages | | | | |  |
| **MINUSMA** | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali | | | | | |
| **MNLA** | Mouvement National de Libération de l'Azawad | | |  |  |  |
| **NEPAD** | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique | | | |  |  |
| **ODD** | Objectifs de Développement Durables | | |  |  |  |
| **ODHD** | Observatoire du Développement Humain Durable | | |  |  |  |
| **OGE** | Organisme de Gestion des Elections | |  |  |  |  |
| **OMD** | Objectifs du Millénaire pour le Développement | | |  |  |  |
| **OSC** | Organisation de la Société Civile | |  |  |  |  |
| **PAG** | Programme d'Actions du Gouvernement | | |  |  |  |
| **PRED** | Plan de relance durable |  |  |  |  |  |
| **RGPH** | Recensement Général de la Population et de l'Habitat | | | |  |  |
| **RRC** | Réduction des Risques de Catastrophe | | |  |  |  |
| **SFD** | Structures de financements décentralisés | | |  |  |  |
| **UA** | Union Africaine |  |  |  |  |  |
| **UEMOA** | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine | | |  |  |  |
| **UNDAF** | Plan des Nations Unies pour l'Aide au Développement | | | |  |  |

Sommaire

[PARTIE I : INTRODUCTION 9](#_Toc509228600)

[Contexte National 10](#_Toc509228601)

[Processus de préparation de l’UNDAF+ 12](#_Toc509228602)

[Les avantages comparatifs du SNU au Mali 1](#_Toc509228603)2

[La présence intégrée des Nations Unies au Mali 1](#_Toc509228604)4

[Le processus « Delivering As One » 1](#_Toc509228605)4

[Evolutions du contexte observées à la faveur de la revue à mi-parcours 16](#_Toc509228606)

[PARTIE II : Les PILIERS DE L’UNDAF+ 1](#_Toc509228607)7

[Axe 1 : Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale 1](#_Toc509228608)8

[Axe 2 : Gouvernance 2](#_Toc509228609)3

[Axe 3 : Accès aux Services Sociaux de Base 2](#_Toc509228610)6

[Axe 4 : Croissance inclusive et Développement Durable 3](#_Toc509228611)0

[PARTIE III : INITIATIVES NE FIGURANT PAS DANS LES MATRICES DE RESULTATS UNDAF+ 3](#_Toc509228612)4

[PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE 3](#_Toc509228613)5

[PARTIE V : ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES ET MOBILISATION DES RESSOURCES](#_Toc509228614) 39

[PARTIE VI : SUIVI EVALUATION 4](#_Toc509228615)0

[PARTIE VII : RISQUES SUR LA SUITE DU PROGRAMME 4](#_Toc509228616)2

[ANNEXES 4](#_Toc509228617)4

Plan Intégré de Recherche, Suivi et Evaluation (IMEP)……….………………………………....44

[Matrice des résultats UNDAF + : Axe 1 Paix, Sécurité et réconciliation 4](#_Toc509228618)6

[Matrice des résultats UNDAF+ : Axe 2 Gouvernance 5](#_Toc509228619)8

[Matrice des résultats UNDAF+ Axe 3 : Services Sociaux de Base 6](#_Toc509228620)6

[Matrice des résultats UNDAF + : Axe 4 Croissance Inclusive et Développement durable 7](#_Toc509228621)6

[Tableau d’explicitation de l’ancrage des questions émergentes dans la Matrice UNDAF+ 8](#_Toc509228622)3

# PARTIE I : INTRODUCTION

Le présent Plan cadre *intégré* des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF+), couvre la période 2015–2019 et constitue la base de référence pour les interventions des Nations Unies, composées au Mali de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), des Fonds, des Programmes et des Institutions Spécialisés des Nations Unies. Partant du contexte spécifique d’une intégration de ces différentes entités, la programmation stratégique de l’assistance des Nations Unies aboutit, à travers un processus participatif, à un programme de coopération dont la mise en œuvre, les ressources et le suivi-évaluation sont définis d’un commun accord, entre le Gouvernement, les Nations Unies et les autres partenaires.

Le Mali sort difficilement d’une crise profonde et multidimensionnelle qui perdure depuis 2012. Le Gouvernement, démocratiquement élu en 2013, fait face à des défis majeurs liés au processus post-transition caractérisé d’une part, par le passage du conflit à la paix et à la stabilisation et, d’autre part, par la gestion des aspects humanitaires et de promotion du développement humain durable.

Il s’agit de consolider la paix et la réconciliation qui passe nécessairement par la mise en place d’institutions démocratiques, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, ainsi que par la création de conditions favorables à la relance économique pour faire face à la pauvreté généralisée et permettre le retour durable des populations déplacées malgré elles, soit à l’intérieur du pays, soit à l’extérieur.

Le contexte de fragilité politique et économique exige des réponses simultanées, opérationnelles et flexibles. Cette situation montre l’ampleur des défis et demande une grande capacité de formulation, d’exécution et de suivi des stratégies, politiques et programmes du Gouvernement que les Nations Unies devraient largement renforcer.

Le Gouvernement a élaboré, de manière participative, son Cadre Stratégique pour la croissance et la réduction de la Pauvreté (CSCRP 2012-2017), le Plan de relance durable PRED (2013-2014) en prenant en compte les engagements internationaux dont la Conférence de Bruxelles en 2013, et le Plan d’actions Gouvernemental (2013-2018). Le processus du CSCRP a fourni à l’exercice du Bilan Commun de Pays des éléments d'analyse de la situation et de priorisation indispensables pour jeter les bases de la définition des objectifs et des résultats attendus de l’appui des Nations Unies.

En 2016, le gouvernement a elaboré et validé le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) pour guider les priorités du gouvernement et de ses partenaires pour la periode 2016-2018. La realisation de la revue a mi-parcours du UNDAF+ en 2017 a été l’occasion pour le Syteme des Nations Unies d’assurer son alignement avec le CREDD ainsi qu’avec les ODD, ce qui justifie les changements apportes à certains indicateurs de resultats du UNDAF+.

L’assistance des Nations Unies se propose de soutenir sur la base de ses avantages comparatifs - et par l’atteinte de résultats mesurables - les actions menées par le Gouvernement, de manière synergique et complémentaire avec les autres partenaires. Le renforcement des capacités, le plaidoyer, la communication et le développement des politiques publiques axées sur la performance figurent parmi les stratégies privilégiées par les Nations Unies pour contribuer de manière significative au développement humain.

Les Nations Unies estiment qu’environ 1.137.632.878 dollars américains seraient nécessaires pour l’atteinte des résultats de l’UNDAF+. Ce montant inclut les ressources propres des agences, les ressources de la MINUSMA et les ressources que ces entités, avec l’appui du Gouvernement, espèrent mobiliser à partir de sources extérieures. Les montants mobilisés de 2015 à 2017 (261 millions USD) sont cependant tres loin des previsions initiales, et ont ainsi induit une revision des ambitions du UNDAF en termes de resultats à atteindre.

L’UNDAF+ 2015-2019 a fait l’objet d’une evaluation externe a mi-parcours (en fin 2017) qui a servi de base a la revue a mi-parcours et a la definition des priorites pour le reste du cycle (2018 et 2019).

## Contexte National

La crise sécuritaire et politique traversée par le Mali est la quatrième depuis son indépendance (1963, 1990, 2006, puis 2012). La résurgence, en janvier 2012, d’une rébellion armée dans le nord du pays, puis le coup d’Etat militaire sont révélateurs des fragilités structurelles qui n'ont jamais trouvé de solutions satisfaisantes.

Un Accord de Paix et de Réconciliation a été signé en 2014 mais sa mise en œuvre rencontre encore de nombreuses difficultés. Les questions de sécurité restent brûlantes dans le pays, en particulier dans les régions du Nord et, plus récemment, du Centre. Le rétablissement de l’autorité de l’État, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays, et l’accès aux zones d’intervention restent des défis majeurs. L’insécurité s’est d’autant plus aggravée qu’il s’accompagne de métastases sous-régionales, qui rendent plus difficile encore son traitement par un Etat pris isolément. Conscients de cette nouvelle donne, le pays et 4 autres de la sous-région, ont mis en place le cadre de réponse intégré qu’est le G5 Sahel.

Depuis 2013, à la suite de l’intervention militaire de la France contre les groupes armés qui menaçaient la souveraineté du pays, intervention dont subsiste encore un dispositif armé à portée régionale, la communauté internationale a déployé la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA), Conformément à la Décision 24/2008 de Juin 2008 du Secrétaire Général de l’ONU, un cadre d’intégration des interventions entre les Agences du SNU et la MINUSMA existe à travers l’UNDAF+. Malgré le contexte toujours volatile, des évolutions sont entrevues dans le mandat la Mission. La stratégie de sortie de celle-ci va de pair avec une réflexion sur le repositionnement des agences, fonds et programmes du SNU dans ce cadre. Ces dynamiques ne sauraient manquer d’avoir une certaine résonnance sur la seconde moitié du cycle de vie de l’UNDAF+

Malgre l’insecurite continue, il y a un réel espoir de retour de la paix au Mali, bien que le pays doive encore faire face à des défis tels que l’épineuse question des réfugiés et des déplacés, la problématique cruciale de la démobilisation des ex-combattants, la réforme des forces de défense et de sécurité, et la restauration de la confiance entre les communautés. Il faut ajouter à cela la recrudescence d’actes terroristes dans le nord du pays et la présence de groupes armés et non identifiés dans des zones auparavant inoccupées.

Suite aux élections présidentielles organisées en juillet 2013 et aux législatives, tenues les 24 novembre et 15 décembre 2013, les députés de l’Assemblée Nationale ont été élus, consacrant ainsi le retour définitif à l’ordre constitutionnel. Les Etats généraux de la Décentralisation ont permis d’identifier les principaux axes d’approfondissement de la politique de décentralisation. Les Assises nationales sur le Nord les ont enrichis et ont conduit à l’adoption d’un Plan de Développement Accéléré des régions du Nord.

Les crises sécuritaire, politique, sociale, humanitaire, institutionnelle et économique ont affecté l’atteinte des objectifs fixés dans le CSCRP et le CREDD. En effet, l’économie a connu une evolution en dents de scie, avec une croissance du PIB passant de 2,7% en 2011 à 0,0% en 2012, pour remonter a 6% en 2015 avant de redescendre a 5,8% en 2016 et 5,3% en 2017 (pour un objectif de 5,6% inscrit dans le CSCRP 2012-2017). La succession de mauvaises campagnes agricoles a contribué à fragiliser la reprise economique. L’augmentation de la désertification au Nord comme au sud, sont parmi les facteurs qui entravent l’atteinte d’une croissance durable.

Depuis 2013, le niveau de pauvreté fluctue autour de 47%. En 2016, avec une incidence de la pauvreté qui se situait à 46,8% (55,2 % en milieu rural), plus de 8 millions d’individus étaient dans une situation de pauvreté.

Concernant l’accès aux services sociaux, le Mali a fait des efforts significatifs notamment en matière d’accès à l’eau potable et de lutte contre le VIH/SIDA. La situation reste néanmoins préoccupante, notamment en matière de mortalité maternelle et infantile. En effet l’analyse montre que la qualité des services sociaux, le chômage (notamment celui des jeunes), les inégalités, la vulnérabilité face aux chocs, demeurent des thèmes récurrents qui font parties des priorités de l’agenda de développement pour l’après 2015 (ODD 2016-2030).

Avec un taux de croissance démographique de 3,6%, la population du Mali se chiffre en 2009 à 14.528.662 habitants (RGPH 2009) et doublera d’ici à 2030 si cette tendance se maintenait. En effet selon cette même source, à la fin du présent cycle de l’UNDAF+ 2015-2019, la population du Mali aura franchi le cap de 20 millions (dont plus de 52% ayant moins de 18 ans). Cette croissance pourrait constituer un atout pour le Mali, portant en elle des opportunités de développement. En effet, arrivé à l’âge où elle sera active dans la production, cette grande cohorte de jeunes pourrait faire accélérer par son travail la croissance et l’économie du pays. Cependant, il faudrait d’abord que les jeunes puissent jouir d’une bonne santé et acquérir par la formation les compétences des plus hauts niveaux. La forte croissance démographique actuelle du Mali représente alors une source de défis structurels pour le pays et dans tous les secteurs : accès à l’éducation et à l’instruction, à la santé, y compris la santé de la reproduction et la planification familiale, la création d’emplois, la création et la sauvegarde d’un environnement sain et viable, etc. Avec une économie faible et fragilisé par la crise multiforme qu’il est entrain de traverser, le Mali ne saurait tirer profit de « la dividende démographique » sans adresser efficacement ces défis y compris les questions de santé de la reproduction et de la planification familiale, en particulier pour les adolescents et les jeunes (15-24 ans).

Malgre la continuite de la crise securitaire, le Mali est résolument engagé sur la voie de son redressement. Le Programme d’Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 traduit la vision du Gouvernement élu en un programme opérationnel, renforcé par le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018, qui s’articule autour de 2 axes préalables (« Paix et Securite » et « Stabilite macro-economique ») et 3 axes strategiques (1. « Croissance economique inclusive et durable » ; 2. « Developpement social et acces aux services sociaux de base » ; et 3 « Developpement institutionnel et Gouvernance»).

Le Gouvernement est pleinement engagé dans la mise en œuvre de ce programme dans lequel la mise en place d’institutions fortes et crédibles tient une place essentielle. Les autorités nationales prévoient à cet effet : (i) la lutte contre la corruption et l’impunité, (ii) la refondation des administrations publiques, (iii) la réhabilitation de l’institution judiciaire, (iv) l’approfondissement de la décentralisation, (v) l’approfondissement des instruments de la démocratie participative, (vi) la réforme du processus et du système électoral, et (vii) le recouvrement d’une position forte dans un environnement international en profonde mutation.

La construction d’une économie émergente est un autre axe majeur du programme de développement avec comme objectif un taux de croissance à deux chiffres à l’horizon 2018. Pour ce faire, le Gouvernement entend maintenir la stabilité macroéconomique, développer les infrastructures (énergie à moindre coût, transport, TIC) et accélérer le développement et la modernisation du secteur agricole afin de renouer avec la croissance et le développement durable**. Ce processus de reconstruction devra être inclusif, notamment avec la participation des femmes, sans lesquelles les résultats resteraient précaires.**

## Processus de préparation et de révision de l’UNDAF+

Le preparation du UNDAF+ 2015-2019 s’est deroulé suivant un processus participatif, qui avait vu l’implication officielle du Gouvernement et s’était déroulé avec la participation nationale au plus haut niveau, celle de la société civile ainsi que celle des agences des Nations Unies.

Une retraite de planification stratégique avec le Gouvernement et les PTFs organisée en Aout 2014 permis de confirmer de manière consensuelle les orientations stratégiques futures des Nations Unies au Mali. Lors de cette rencontre, le Gouvernement et les Nations Unies ont examiné les principaux obstacles du développement national, défini les priorités stratégiques des Nations Unies, traduit ces hautes priorités en effets et produits de l’UNDAF+.

## Les avantages comparatifs du SNU au Mali

Sur la base de l’analyse de situation faite dans le Bilan Commun de Pays, il a été constaté que les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Mali reposent sur certaines atouts caractéristiques, à savoir : (i) son mandat en matière de promotion des Droits Humains, y compris le droit des femmes (ii) sa neutralité, (iii) son expertise pluridisciplinaire en termes de renforcement des capacités nationales, (iv) son aptitude spécifique à protéger les groupes vulnérables et sa mission d’intervention dans les zones où vivent les plus pauvres, (v) son mandat dans le domaine de l’environnement et du développement durable (vi) son mandat dans le domaine de la santé publique et sa responsabilité reconnue dans la lutte contre le VIH/SIDA., (vii) sa connaissance approfondie et son expérience de la dynamique des conflits et du processus de paix, à ses outils et sa longue et solide expérience en matière de reconstruction post-conflit, de protection sociale et de développement, (viii) la synergie entre les agences des Nations Unies renforcée par l’intégration avec la MINUSMA ; (ix) sa flexibilité, sa capacité à faire face aux situations d’urgence et son expérience avérée dans le domaine humanitaire ; (x) son expertise disponible dans la facilitation du dialogue politique entre les acteurs politiques, la formulation des politiques, des stratégies et la conduite des actions de plaidoyer.

Le Bilan Commun de Pays a fait ressortir des domaines stratégiques dans lesquels les Nations Unies pourront apporter un véritable changement à l’échelle nationale. Il s’agit principalement de :

* ***La Stabilisation post-conflit et la Réforme du Secteur de la Sécurité***y compris la Réinsertion socioéconomique des ex-combattants, le cantonnement et le DDR, entre autres ;
* ***Le renforcement de la Bonne Gouvernance et de l’Etat de Droit*** y compris la refondation des administrations publiques, l’approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance inclusive, la réhabilitation du système judiciaire, le respect pour les droits humain et l’égalité hommes – femmes ; la lutte contre la corruption et l’impunité, le renforcement des capacités de la société civile et des communautés de base, etc. ;
* ***Le soutien au dialogue inclusif et la réconciliation nationale*** y compris le processus de paix, le dialogue entre l’état et les communautés, les dialogues intercommunautaires, la cohésion sociale et la recherche de solutions durables telles l’intégration locale des réfugiés vivant au Mali et la réintégration socioéconomique des personnes déplacées et des rapatriés*;*
* ***La promotion de la Croissance Economique et la lutte contre la Pauvreté*** y compris le développement rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le développement du secteur privé, la promotion de l’emploi des jeunes et travail décent, etc.) ;
* ***Le soutien au retour de l’administration et l’amélioration de l’Accès aux services sociaux de base*** : y compris le respect des droits sociaux et économiques (Santé, Education, Logement décent), l’accès à l’Eau potable et l’Assainissement, la Protection sécuritaire et sociale et des groupes vulnérables (Personnes Agées, Personnes Handicapées et Enfants) ;
* **La Gestion de l’Environnement et des Changements Climatiques** : y compris les Energies Renouvelables ;
* **La Prévention et la Gestion des Catastrophes Naturelles.**

En plus de ces domaines stratégiques susmentionnés, les Nations Unies au Mali vont appuyer le Gouvernement dans le renforcement de la Résilience des communautés notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

## La présence intégrée des Nations Unies au Mali

En réponse à la crise sécuritaire et politique qui a traversé le pays, le Conseil de sécurité a mis en place la Mission de stabilisation multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA), par sa résolution 2100 (2013) du 25 Avril 2013 et 2164 (2014).

Le mandat de la MINUSMA comprend: (i) la stabilisation des principaux centres de population et de soutien pour le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, (ii) l'appui à la mise en œuvre de la feuille de route de transition, y compris le dialogue politique national et du processus électoral ainsi que de faciliter un processus de négociation exclusive entre les autorités de transition et les groupes armés rebelles, (iii) la protection des civils et le personnel des Nations Unies, (iv) la promotion et la protection des droits de l'homme, (v) le soutien à l'aide humanitaire et la reconstruction participative et les efforts de relèvement au niveau national et local, conduisant à la consolidation de la paix et du développement socio-économique à long terme;(vi) un appui à la sauvegarde du patrimoine culturel, et (vii) l'appui à la justice nationale.

La présence d’une Mission intégrée et multidimensionnelle impose une réorganisation de la planification conjointe entre la Mission et les agences des Nations Unies. L’UNDAF+ assure non seulement l’harmonisation des processus de planification des agences, fonds et programmes, mais aussi ceux de la Mission tel que l’élaboration d’objectifs de référence (‘benchmarks’) avec des indicateurs de réalisation des priorités du mandat de la MINUSMA comme requis par le Conseil de sécurité (S/RES/2164, 2014), notamment (i) sécurité, stabilisation et protection des civils ; (ii) appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale ; et (iii) appui au rétablissement de l’autorité de l’Etat dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l’homme, et à l’aide humanitaire.

L’UNDAF+ prend en compte le contexte post conflit et la nécessité de procéder à la consolidation de la paix encore fragile tout en s’engageant résolument vers le relèvement des indicateurs sociaux de base. Tirant les leçons du passé, et en se basant sur les analyses de conflit, l’action des Nations Unies se traduira par une présence plus marquée dans les régions du Nord, notamment à travers les bureaux régionaux et d’initiatives des équipes intégrées. Les efforts entrepris pour la restauration de l’autorité de l’Etat seront poursuivis avec un accent particulier sur un renforcement des capacités dans le long terme.

L’UNDAF+ 2015-2019 est l’expression la plus concrète d’une programmation intégrée entre une Mission de maintien de la paix et les agences du système des Nations Unies.

## Le processus « Delivering As One »

L’initiative « Delivering as One » a été consacrée au Mali avec la signature de la Note Conceptuelle « Unis dans l’Action » en 2010.  L’objectif était de mobiliser les efforts, les moyens d’action et les contributions de chaque entité des Nations Unies pour mener une action cohérente à l’appui des efforts déployés par les pays en vue de promouvoir la croissance économique et le développement durable. La vision inscrite dans la réforme repose sur quatre principes : un responsable unique ; un programme unique ; un cadre budgétaire unique; et, le cas échéant, un bureau unique.

Afin de remplir ce rôle avec efficacité et responsabilité, le Système des Nations Unies poursuivra ses interventions dans la dynamique et l’esprit qui a guidé l’action des Nations Unies au Mali depuis plus de trois ans, à savoir, la détermination à poursuivre la mise en place du « Delivering As One ». Toutefois, des avancées méritent d’être signalées, notamment dans le domaine de la Communication et des relations avec les médias. De fait, une stratégie commune et un Plan d’action conjoint lient les agences et la mission intégrée des Nations Unies pour une couverture commune des activités menées sur l’ensemble du territoire et pour une distribution d’une information de qualité. De plus, le document intitulé « **Directives relatives aux relations avec les Médias » répond à la nécessité d’adopter une approche harmonisée dans la façon dont les différentes entités des Nations Unies (Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies ainsi que MINUSMA) traitent avec les Médias au Mali.**

**Par ailleurs, la mutualisation de certains services communs comme les voyages, les services de nettoyage ou de gardiennage ont également redonné une impulsion au processus de « Delivering as One » au Mali. Les agences et la MINUSMA travaillent conjointement pour améliorer la cohésion entre les différents services proposés par les Nations Unies aux partenaires sur le terrain.** (Ex : partage d’informations renforcé, programmes conjoints en vue de maximiser les ressources et l’impact).

## Evolutions du contexte, observées à la faveur de la revue à mi-parcours

L’évaluation à mi-parcours a fait ressortir un certain nombre d’elements à prendre en compte pour la suite de la mise en œuvre du programme. Il s’agit notamment du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) comme document national de référence pour l’alignement des stratégies de coopération des partenaires sur la perioide 2016-2018. L’elaboration de CREDD a été une opportunite pour un ordonnancement national complet des ODD, comme suit : Priorité nationale 1 : ODD1 : Eliminer la pauvreté la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; Priorité nationale 2 : ODD10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ; Priorité nationale 3 : ODD16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l’accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ; Priorité nationale 4 : ODD2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable ; Priorité nationale 5 : ODD3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ; Priorité nationale 6 : ODD4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les opportunités d’apprentissage tout au long de la vie ; Priorité nationale 7 : ODD5 : Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; Priorité nationale 8 : ODD6 : Garantir l’accès de tous à des services d’approvisionnement en eau et d’assainissement et assurer une gestion durable des services en eau ; Priorité nationale 9 : ODD7 : Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; Priorité nationale 10/ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; Priorité nationale 11/ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l’innovation ; Priorité nationale 12/ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables ; Priorité nationale 13/ODD12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables ; Priorité nationale 14/ODD13 : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; Priorité nationale 15/ODD14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; Priorité nationale 16/ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité ; Priorité nationale 17/ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat.

En termes d’organisation, au-delà de la priorisation des contenus, le pays a aussi procédé au regroupement des Objectifs de Développement Durables en cinq centres de signification stratégique : (i) Capital humain (ODD 3, 4, 5,10) ; (ii) Croissance et lutte contre la pauvreté (ODD 1, 2, 8 et 9) ; (iii) Environnement et Ressources naturelles (ODD 6, 7, 11, 12,13 et 15) ; (iv) Gouvernance (ODD 16) ; et (v) Partenariat et Mobilisation de ressources (ODD 17).

On note aussi l’existence d’une Stratégie Spéciale pour le Développement des Régions du Nord comme canal de mise en œuvre des dimensions stratégiques de l’Accord de paix d’Alger ; l’émergence de nouvelles approches régionales liant sécurité et développement (Stratégie des Nations Unies pour le Sahel & Groupe G5 Sahel) ; la Réforme en cours du système des Nations Unies avec ses implications sur la coordination résidente ; la Stratégie de transition de la MINUSMA, elle aussi en gestation.

La revue de la matrice des résultats et des ressources montre que le programme a techniquement les moyens de mettre de l’emphase sur chacune de ces dimensions, sans qu’il soit pertinent de créer ni de nouveaux effets, ni de nouveaux produits. La matrice d’intégration de ces domaines de focalisation, qui constitue la dernière annexe du nouveau document de programme, montre précisément dans quels effets et produits s’ancre chaque dimension. C’est donc la programmation opérationnelle qui permet de reformuler des activités capables de prendre en charges lesdites dimensions. En l’absence d’Outcomes/Effets et d’Outputs/produits nouveaux, seuls les indicateurs sont reformulés pour certains pour mieux refléter les résultats correspondants, tandis que l’ensemble est fortement restructuré de sorte à ne garder, au plus, que trois indicateurs par effet ou produit. Il est également inséré dans la nouvelle matrice une véritable fiche technique précisant pour chaque indicateur les paramètres clés suivant :

1. Mode de calcul ou de détermination
2. Sources de données et moyens de vérification
3. Périodicité de renseignement
4. Maître d’œuvre.

Enfin un septième chapitre d’analyse de risque est inséré dans le document. Il développe les risques stratégiques qui pèsent sur la mise en œuvre de la seconde moitié du cycle de programmation. Au regard de chaque risque identifié, les mesures de mitigation possibles sont envisagées. Les risques spécifiques liés aux produits sont laissés dans les matrices en annexe.

# 

# PARTIE II : LES PILIERS DE L’UNDAF+

L’UNDAF+ 2015-2019 se decline en 4 axes, avec 5 Effets escomptés au terme du cycle d’exécution de l’UNDAF+ :

**Axe 1 :**

* Effet 1 : La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains.
* Effet 2 : D’ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l’éducation pour la paix.

**Axe 2 :** Effet 3 : Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit.

**Axe 3 :** Effet 4 : D’ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité.

**Axe 4 :** Effet 5 : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté.

|  |
| --- |
| Axe 1 : Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale |

L’axe **Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale** de l’UNDAF+ s’aligne sur les axes 2 et 3 du Programme d’Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 et l’Axe Prealable sur la Paix et la Securite du CREDD 2016-2018. Il vise à ***(i) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l’ensemble du territoire national ; et (ii) la mise en œuvre d’une politique active de réconciliation nationale***. Il estaussi en adequation avec le pilier 2 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à renforcer les mécanismes de sécurité nationaux et régionaux en vue de faire face aux menaces transfrontalières.

* 1. **Analyse de situation a mi-parcours de l’UNDAF+**

L’amélioration de la situation sécuritaire du pays, qui avait été observée au debut du programme, a recommencé a se degrader en 2017, malgré les efforts du Gouvernement et de la Communauté internationale, particulièrement dans les régions du centre (Mopti et Ségou). Le nombre d’incidents de sécurité est ainsi passés de 904 en 2016 à 1274 en 2017, notamment à cause de l’intensification de la violence intercommunautaire, la reprise des affrontements entre les groupes armés, des attaques menées par les groupes terroristes.

On note davantage de victimes parmi les agents administratifs civils et des personnes en uniforme. Ce ciblage des représentants de l’administration étatique a affecté le déploiement de l’autorité de l’État dans le nord du pays et sa réduction dans le centre. Le nombre de fonctionnaires redéployés dans les régions du nord et du centre a ainsi diminué au cours de l’année. En fin 2017, seulement 28% des agents de l’État étaient à leur poste dans les régions septentrionales et dans la Région de Mopti contre 38% au début de l’année.

L’acheminement de l’aide humanitaire dans le Nord et le Centre a été difficile en raison de la détérioration de la situation sécuritaire. En 2017, 133 cas de contraintes d'accès humanitaire ont été enregistrés (soit le plus grand nombre jamais enregistré dans le pays).

Le nombre de réfugiés et de déplacés internes a globalement diminué, passant de 140.033 au debut du programme à 101.279 en 2017, avec cependant une hausse du nombre de déplacés internes dans les régions du Centre (6.723 pour Ségou dont 3.630 femmes, et 2.151 à Mopti dont 1.662 femmes).

La mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation nationale n’a pas connu de progrès significatifs sur le terrain. L’état d’avancement de la mise en œuvre des principales dispositions politiques de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali n’a pas permis de dépasser l’étape transitoire du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) et des patrouilles mixtes pour initier le processus de Désarmement Démobilisation et Réinsertion (DDR) des combattants. Une Stratégie nationale visant à prévenir et à combattre l’extrémisme violent et le terrorisme a été approuvée, intégrant les principaux piliers de la Stratégie mondial des Nations Unies contre le terrorisme. La force du G5 Sahel a cependant été constituée avec l’établissement de son quartier général au Mali.

Le programme a ainsi subi les contre-coups de la dégradation de la situation sécuritaire. Alors que beaucoup d’espoirs de stabilisation ont été placés dans l’Accord de paix, il est finalement apparu que la signature de celui-ci, intervenue mi-2015, ne signifiait pas la fin de l’insécurité. Les épisodes violents se sont multipliés et diversifiés, avec une extension vers le centre du pays. La mise en œuvre du programme a été affectée par cette situation, à travers les restrictions à sa capacité de déploiement dans les zones à risque sécuritaire élevé.

Malgré les efforts en cours, la présence et les capacités d’action des institutions de sécurité intérieure restent limitées dans les régions nord du pays. La situation sécuritaire dans ces régions demeure encore volatile et imprévisible à cause des menaces graves qui continuent de peser sur la sécurité : attentats terroristes à répétition (attentats-suicides ou à l’engin explosif), prolifération anarchique des armes légères et de petits calibres, contrebande de drogue et autres activités criminelles, contamination des zones par des restes d’explosifs de guerre, des engins explosifs improvisés et des mines, constituant ainsi des risques majeurs sur la sécurité et la mobilité des populations civiles, particulièrement au fur et a mesure que la menace explosive avance vers les zones plus plus peuplées du centre.

**1.2 Contribution des Nations Unies**

Les Nations Unies continueront à contribuer à la résolution des problèmes securitaires et de cohesion sociale à travers deux effets dont le premier est ainsi libellé « **D’ici 2019, la paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains »**, qui se décline en produits dans les domaines d’interventions suivants :

En appui au ***dialogue politique inclusif***, les Nations Unies au Mali vont continuer à faciliter la médiation et les négociations de paix entre le Gouvernement et les groupes armés. En ce qui concerne la réconciliation, les Nations Unies continueront à travailler avec le Gouvernement, les partis politiques, les organisations de la société civile y compris les organisations féminines du Mali et celles travaillant dans le domaine de la promotion du Genre, les femmes et leaders de la jeunesse, en vue de renforcer les capacités des organisations et des individus pour la prévention et la gestion des conflits au niveau local et national.

Dans le cadre de la ***réforme du secteur de la sécurité***, les Nations Unies continueront à appuyer les efforts du Gouvernement pour rendreles forces de défense et de sécurité plus professionnelles et plus respectueuses des droits humains. L’appui des Nations Unies vise également à les rendre plus aptes à assurer la protection de l’intégrité territoriale, à lutter contre la criminalité transfrontalière et le crime organisé, contre la prolifération des armes légères et petits calibres et contre le terrorisme.

Le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la Commission nationale DDR sera poursuivi afin d’assurer un bon déroulement de la ***démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants*** y compris la réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés dans les communautés, et la réunification avec leurs familles.

Les Nations Unies continueront aussi à renforcer les capacités du Gouvernement et des Forces de Défense et Securité Maliennes à réduire **les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre ainsi que les armes légères et de petit calibre**, notamment par la sensibilisation et les formations au niveau communautaire pour reduire l’impact sur les populations civiles.

A mi-parcours du cycle de programmation conjointe, l’interdépendance des enjeux de développement et de sécurité de la région, qui se traduit, entre autres, par l’operationnalisation du G5 Sahel, appelle des interventions plus coordonnees a l’echelle regionale et la mise en œuvre effective de la Stratégie Intégrée pour le Sahel (UNISS), cadre spécifique d’accompagnement de la région, qui va bien au-delà de la sécurité pour embrasser le défi global du développement humain durable.

Dans le deuxième effet, « **D’ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle*,* le dialogue communautaire inclusif, la culture et l’éducation pour la paix »**, les Nations Unies continueront s’engager dans les interventions suivantes :

Les capacités techniques de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation (CVJR) continueront a etre renforcées dans le cadre de ***la réconciliation*** et de la ***justice transitionnelle,*** pour la promotion du droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, avec une participation active de la société civile. Afin que la commission dialogue et réconciliation soit inclusive et assure son mandat de façon efficiente, l’accent mis sur le renforcement des capacités des femmes sera poursuivi, celles-ci etant encore minoritaires, avec seulement 7 femmes (dont la première vice-présidente) sur 33 membres.

Pour la prévention et la gestion des conflits, les Nations Unies contineuront à renforcer les capacités des communautés à mettre en place des espaces de ***dialogue inter et intra-communautaire*** et à promouvoir la cohésion sociale et la tolérance, notamment dans le cadre de la Stratégie pour les solutions durables au Mali.

Les Nations Unies continueront aussi promouvoir ***l’éducation à la culture de la paix*** à travers l’intégration de l’éducation de la paix dans le programme scolaire au niveau national.

L’appui continu à ***la sauvegarde du patrimoine culturel et la promotion de la diversité culturelle*** permettra notamment de restaurer la dignité des communautés dans la partie Nord, dont le développement socio-économique dépend fortement de son patrimoine culturel. Ainsi la culture pourra effectivement jouer un rôle primordial dans la construction de la paix et de la cohésion sociale en créant un espace de dialogue pour les membres des communautés dans leur diversité de fonction, sans exclusion.

De manière spécifique, la prise en compte des spécificités de développement actées dans la Stratégie de Développement Intégré des Régions du Nord Mali (SDIRN), sera mieux assurée dans la seconde moitié du programme, en intégrant dans l’identification des contenus opérationnels des entités-parties à l’UNDAF, les critères ci-dessous arrêtés dans la SDIRN :

1. "Exploiter les atouts pérennes et naturels : afin de définir parmi ce portefeuille le « projet phare », il est proposé de se fonder sur ceux qui exploitent et mettent en valeur directement les atouts pérennes de ces régions du Nord du Mali, et notamment le fleuve Niger, le climat ensoleillé, le sous-sol et le patrimoine culturel. En somme, les caractéristiques spatiales des régions du Nord du Mali et les enjeux liés à la géopolitique et à la géostratégie, commandent de faire des contraintes d’aujourd’hui les atouts de demain."
2. "Prendre en considération les exigences du court terme et préparer l’avenir : il est nécessaire d’avoir un impact significatif sur le court terme et, dans le même temps, préparer l’avenir. Deux types de projets prioritaires sont donc proposés, d’une part les projets qui tout en exploitant les atouts naturels du pays, permettent d’obtenir des résultats significatifs à un an, et d’autre part, les projets structurants à plus long terme, qui nécessitent plus de préparation, et pour lesquels les choix d’aujourd’hui seront déterminants."
3. "Rechercher les effets leviers et multiplicateurs : la stratégie consiste ici à prioriser les projets qui nécessitent le minimum de pré-requis et d’investissements pour réussir (en tenant compte du critère sécuritaire conjoncturel), et qui ont le maximum d’effets leviers en termes d’impact sur le développement de ces régions, sur la cohésion sociale, sur la production de richesses et la réduction de la pauvreté, sur le climat des affaires, et qui faciliteront la mise en œuvre d’autres projets."

Dans le cadre de la Stratégie d’évolution du profil de la MINUSMA en cours de formualtion, et en rapport avec le soutien à la mise en œuvre de l’Accord de paix, le programme devra mettre en avant une capacité de redistribution de rôles entre la Mission elle-même et les entités de développement. Les agences seront amenées à mieux s’engager dans la mise en œuvre de l’Accord de paix, y compris avec l’aide de la Mission, pour renforcer leurs capacités là où elles en ont le mandat. La Mission pourrait quant à elle se recentrer sur les aspects politiques et la mobilisation de ressources et laisser plus de place aux autres entités dans le déroulement opérationnel des programmes de paix et de réconciliation nationale. Les entités ayant un mandat sur les aspects de protection humaine pourront conforter leur réponse dans des domaines comme la lutte contre les violences sexuelles, la protection des personnes déplacées, le tout dans une logique de lien humanitaire-développement, dans les parties du territoire connaissant un apaisement.

La Mission facilitera l’ancrage sur le terrain d’une présence de plus en plus forte des agences, là où les problèmes de sécurité se résorbent ou deviennent résiduels. Sur le DDR aussi, si sa mise en œuvre intervenait plus significativement dans la période, les agences pourraient se mettre davantage en avant dans les aspects de réinsertion après que la Mission s’est occupée de la démobilisation. La Mission maintiendrait aussi des efforts en matière de mobilisation des ressources nécessaires à des stratégies de réinsertion ambitieuses et viables. Il faut toutefois reconnaître que la mise en œuvre de l’Accord de paix est le segment d’intervention du programme où les incertitudes et les blocages sont encore de mise, et continuent de présager d’un engagement encore lourd de la Mission.

**1.3 Partenariats et stratégies**

Les Nations Unies continueront à accompagner les efforts du Gouvernement à la réalisation des objectifs liés au rétablissement de la paix, la stabilisation et la cohésion sociale, avec la participation des autres acteurs parties prenantes (collectivités décentralisées, organes déconcentrés de l’Etat, institutions nationales, les communautés, société civile, secteur privé, etc.).

Les Nations Unies vont poursuivre leur appui au processus de négociation et le suivi de la mise en œuvre de l’accord global de paix au niveau national, et accompagner les processus liés au dialogue inclusif national et communautaire.

Le processus de réconciliation nationale devra aller de pair avec des efforts visant à faciliter, restaurer le dialogue communautaire et à renforcer la cohésion sociale. L’accompagnement particulier du Ministère de la réconciliation nationale, garant du processus de réconciliation par les autorités locales et les légitimités traditionnelles, sera poursuivi en collaboration avec tous les départements ministériels (en particulier ceux de la Justice, du Développement des Régions du Nord, de l’Education, des Affaires humanitaires), les autres institutions de la République (le Bureau du Haut représentant du Chef de l’Etat pour le dialogue inter-malien, le Médiateur de la République) et les organisations de la société civile, avec une forte implication de la Coordination des ONG et associations féminines du Mali.

L’appui continu à la Commission de Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) pour exécuter son mandat dans le processus de justice transitionnelle, constitut un autre volet.

Les Nations Unies continueront à appuyer le Ministère de la Culture dans la réhabilitation et la restauration des sites du patrimoine culturel endommagés pendant la crise (mausolées, mosquées, musées, bibliothèques, monuments) et la sauvegarde des manuscrits anciens. L’appui aux initiatives nationales et locales qui favoriseront la promotion de la diversité des expressions culturelles sera aussi poursuivi. Les communautés continueront a etre dau cœur du processus de réhabilitation, permettant de créer les conditions nécessaires pour favoriser le dialogue interculturel.

Pour le rétablissement de la sécurité dans le pays et la lutte anti-mines, les Nations Unies continueront à travailler en partenariat avec le Gouvernement, notamment le Ministère de la Défense, celui de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, les communautés de base (hommes, femmes, enfants) et les Partenaires techniques et financiers.

Le plaidoyer et le dialogue politique, l’appui à l’élaboration de politiques, programmes, et stratégies pour la réconciliation, le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles, la capitalisation et la diffusion des connaissances, continueront a etre les principales stratégies utilisées.

|  |
| --- |
| Axe 2 : Gouvernance |

L’axe **Gouvernance** retenu par les Nations Unies pour l’UNDAF+ 2015-2019 correspond à l’axe 1 du Programme d’Actions du Gouvernement (PAG) pour ***la mise en place d’institutions fortes et crédibles.*** Il estaussi en adequation avec l’Axe Strategique 3 du CREDD et le pilier 1 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à assurer unegouvernance efficace et sans exclusive dans l’ensemble de la région.

* 1. **Analyse de situation a mi-parcours de l’UNDAF+**

Malgre la situaion securitaire difficile, l’index [Mo Ibrahim](http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2017/11/21132849/2017-IIAG-Report-FR.pdf?_ga=2.95728857.459943282.1518337592-31904430.1518337592)  relève une bonne situation d’ensemble du Mali depuis 2015. Cet Index est en effet passé du score de 50,6 en 2015 à 51,9 en 2016, dépassant ainsi la moyenne continentale de 50,8 pour l’année 2016. Toutefois la situation a connu une légère régression en 2017 au regard du score qui est passée à 51,6%.

Le [classement de 2017 de Transparency International](https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016) indique qu’en 2017, la lutte contre la corruption au Mali qui s’est détériorée depuis 2013 a continué de régresser. Le pays a cédé 21 places en un an, passant du 95ème rang en 2015 (avec un score de 35) au 116ème en 2016 (score 32), puis au 122ème rang en 2017 (score 31).

Dans le cadre de l’amélioration des services judiciaires et l’accessibilité au droit et à la justice, le programme de réhabilitation et/ou de construction des infrastructures judiciaires a été poursuivi avec la réalisation d’infrastructures sur toute l’étendue du Territoire se traduisant par la reconstruction, la construction, la réhabilitation et l’équipement des Tribunaux de Grande Instance, de Palais de justice, de Pôles économiques et financiers, la réhabilitation et l’équipement des locaux des Pôles Judiciaires Spécialisés, de Brigades d’Investigation Spécialisées, de Bureaux d’Assistance Juridique et Judiciaire (BAJJ) dans les Tribunaux de Grande Instance, et tribunaux administratifs, des Régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka.

La faiblesse des capacités de l’Assemblée Nationale en tant que garante du pouvoir législatif est cependant notoire et se manifeste, entre autres par un nombre insuffisant de lois initiées.

Les efforts entrepris par le Gouvernement pour impulser une réforme de la décentralisation sont en cours. Les faiblesses observées sont liées, de manière structurelle, au manque de cohérence entre les planifications nationales et locales et une absence de mise à disposition adéquate des compétences et de moyens financiers aux Collectivités pour qu’elles accomplissent leurs missions. Les Etats généraux de la Décentralisation organisés en 2013 ont recommandé de ramener les collectivités au centre du développement et développer leurs capacités à fournir des services de qualité aux citoyens. Le chantier de la réforme engagée permettra d’approfondir la décentralisation axée essentiellement sur la régionalisation. L’Etat a fourni un effort pour transférer davantage de ressources aux collectivités territoriale, atteignant 18,3% du budget de l’Etat en 2017 (contre 16,7% en 2016), même si l’objectif de 24.5% fixé pour 2017 n’a pas été atteint.

* 1. **Contribution des Nations Unies**

Les Nations Unies continueront à accompagner les efforts du Gouvernement et d’autres acteurs parties prenantes (collectivités décentralisées, organes déconcentrés de l’Etat, institutions nationales, société civile, secteur privé, etc.) dans la réalisation du vaste chantier de réforme démocratique.

Conformement aux priorités du Gouvernement en matière de bonne gouvernance, l’assistance des Nations Unies vise à atteindre l’Effet suivant : **« Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit »**

Les initiatives que les Nations Unies soutenues à travers cet effet contribuent a (i) améliorer les capacités de l’Assemblée Nationale et des structures de contrôle des Finances publiques ; (ii) renforcer les capacités de l’Etat, des OGE et OSC en vue de l’amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d’une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes ; (iii)appuyer la réforme de la décentralisation et de la consolidation de la gouvernance locale ; (iv) accroitre les capacités des OSC et des médias pour un meilleur contrôle citoyen; (v) renforcer le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires ; et (vi) appuyer les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits de l’Homme.

Dans le cadre de la consolidation de l’Etat de droit et de la Démocratie au Mali, le Gouvernement, sur la base des enseignements tirés de la crise politico institutionnelle de 2012, a entamé une réforme en profondeur de la gouvernance publique.

Les Nations Unies continueront renforcer les systèmes et processus électoraux, contribuant à la consolidation de l’Etat de droit. La contribution des Nations Unies vise à renforcer les capacités des Institutions de la République et des acteurs non étatiques afin qu’elles soient plus fortes et crédibles.

Il s’agit aussi de donner un nouveau souffle à la décentralisation à travers le renforcement des capacités des acteurs pour qu’ils améliorent l’exercice de leur mission de service public, assurent davantage la redevabilité des institutions et renforcent leurs capacités de résilience aux crises et conflits. Les réformes en cours visent à approfondir la décentralisation en vue d’une régionalisation de la planification pour le développement et du renforcement des pouvoirs des collectivités territoriales. L’approfondissement de la décentralisation demeure une option fondamentale dans la recherche de l’unité nationale et de l’intégrité du territoire, d’une meilleure gouvernance démocratique et d’un développement harmonieux du pays.

Tirant les enseignements de la crise, qui a révélé la fragilité de l'économie, les Nations Unies vont continuer à renforcer les capacités nationales et locales de formulation, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies nationales et politiques publiques. Cela est essentiel pour enraciner solidement les bases d'une meilleure planification et gestion de la réduction durable de la pauvreté. A cet effet un soutien sera accordé notamment à la modernisation de l’état civil, aux services de statistiques nationales ainsi qu’aux institutions en charge de la formulation, la planification des politiques publiques.

Pour améliorer la qualité du contrôle parlementaire, le renforcer les capacités des organes de contrôle de l’Etat, notamment de la Section des Comptes de la Cour Suprême, sera poursuivi. Les parlementaires continueront à bénéficier d’un renforcement des capacités spécifiques sur les techniques d’élaboration des propositions de lois, d’analyse des projets de lois et des textes règlementaires y afférents.

Les Nations Unies continueront à accompagner les efforts du Gouvernement tendant au renforcement de l’Etat de droit, à travers l’appui technique et financier aux initiatives permettant d’améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l’impunité. Dans ce cadre, l’appui à l’adoption et à la mise en œuvre d’une nouvelle stratégie de réforme des secteurs judiciaire et pénitentiaire incluant un volet relatif au renforcement de la redevabilité et de la lutte contre la corruption continuera a etre une priorité stratégique.

La poursuite du renforcement de la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l’homme est aussi essentielle afin de s’assurer que le Mali bénéficie d’un appui conséquent pour sortir de la crise de manière inclusive. Ainsi, l’assistance technique sera étendue aux institutions nationales et à la société civile, afin de mettre en œuvre les engagements pris pour le respect des droits de l'homme, y inclus les droits des femmes, des adolescents et des jeunes, et en soutien à des actions de contrôle citoyen de l’action publique.

Les Nations Unies continueront à accorder une attention particulière à l’amélioration de la représentativité politique des femmes et à la promotion de la participation citoyenne, y compris des jeunes, à travers le renforcement des capacités des organisations de la société civile et des communautés de base. Les actions pour remédier à cette sous-représentation des femmes se consacrent au niveau (i) institutionnel pour rendre sensible les organes de gestion des élections, appuyer et accompagner la décentralisation au Mali et influencer les processus de réformes (en cours et à venir) pour l’intégration de mesures spéciales favorisant la participation des femmes à la vie politique dans les textes (Loi sur le quota/parité, Loi électorale, Constitution, Charte des partis politiques, etc.) ; (ii) politique, pour une meilleure prise en compte du genre au sein des partis politiques tout en favorisant la participation des jeunes (hommes et femmes) aux activités politiques pour assurer la relève; (iii) communautaire, à travers le renforcement des capacités des femmes candidates et élues afin qu’elles soient mieux outillées dans l’exercice de leurs mandats.

**2.3 Partenariats et stratégies**

La mise en œuvre de l’UNDAF+ se poursuivra dans un cadre partenarial entre les Nations Unies et le Gouvernement, élargi aux partenaires non traditionnels, aux collectivités territoriales, aux Institutions démocratiques, au secteur privé et à la société civile. Les liens de collaboration établis avec les organisations régionales (CEDEAO, Union Africaine) autour de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, seront poursuivis, dans le domaine de la gouvernance et plus spécifiquement sur la mise en œuvre de la Charte Africaine de la Démocratie, des élections et de la bonne gouvernance, qui sont autant d’opportunités de développement de partenariats Sud-Sud.

La stratégie consiste à se positionner sur des secteurs où les Nations Unies disposent des avantages comparatifs réels. C’est pourquoi, l’appui aux politiques de réformes institutionnelles, le développement des capacités des Institutions, des acteurs non étatiques et de structures décentralisées se poursuivront pour un transfert effectif des compétences et des ressources en vue de délivrer des services locaux avec efficacité, transparence et participation citoyenne, et contribuer au progrès dans la jouissance des droits de l’homme. La politique de régionalisation à travers le contrat-plan « Etat-collectivités » continuera à servir de reference pour une planification plus adaptée au développement à la base.

En outre, les Nations Unies continueront à contribuer aux efforts de plaidoyer en vue de la promotion des droits de l’Homme, de l’équité et égalité du genre et un meilleur respect des normes de déontologie et d’éthique dans les services publics.

|  |
| --- |
| Axe 3 : Accès aux Services Sociaux de Base |

L’axe 3 de l’UNDAF + ***Accès aux Services sociaux de base de qualité*** est en adéquation avec l’axe 4 du Programme d’Actions du Gouvernement relatif à la ***reconstruction de l’école malienne*** et avec l’axe 6, de ***mise en œuvre d’une politique active de développement social.*** Il estaussi en adequation avec l’Axe Strategique 2 du CREDD et le pilier 3 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à renforcer la résilience à long terme des communautés et des systèmes.

**3.1 Analyse de situation a mi-parcours de l’UNDAF+**

Depuis 2012, la crise multidimensionnelle que traverse le pays a eu des conséquences négatives sur le bien-être des populations. La qualité des services est généralement faible ; ces services sont inégalement répartis entre les régions ainsi que le milieu de résidence (urbain vs rural). De même, le recouvrement de coûts et la persistance des barrières financières et culturelles limitent significativement l’accès et l’utilisation des services disponibles. A l’exception de 20% de la population la plus riche, toutes les autres catégories de population accusent un écart de couverture de services de sante estimé à plus de 60%[[1]](#footnote-2).

Malgre l’amelioration de certains indicateurs sociaux, notamment dans l’eduction, on estime toujours à 1,2 millions le nombre d’enfants non-scolarisés ou déscolarisés. Les raisons sont liées à des barrières financières et culturelles mais aussi a l’insecurite, dont les conséquences se traduisent par des disparités d’accès, une faible qualité des apprentissages et un faible taux d’achèvement du cycle primaire.

Le Taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle de l’enseignement fondamental a enregistré une progression, passant de 69,6% en 2016 à 72,1% en 2017. Le Taux Brut d’Admission au premier cycle (TBA) montre également une avancée considérable en 2017, soit 68,7% contre 62,7% en 2016. Le Ratio élèves-maître au primaire est stationnaire entre 2016 et 2017 avec 39 élèves par maître. L’indice de parité fille/garçon en 2017 (0,84) est inférieur à celui de l’année 2016 (0,86) et n’a pas atteint la valeur cible de 2017 (0,87).

En matière de santé, le taux d’accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 30,31% en 2016 à 32,08% en 2017. Le nombre de CSCOM fonctionnels a augmenté avec cependant un nombre de CSCOMs médicalisés resté stationnaire (32,03%). La prévalence contraceptive est restée stationnaire entre 2016 et 2017 avec respectivement 21% et 20,01%. Le Taux de couverture en Penta 3 a baissé à 89% en 2017 contre 94% en 2016. Le taux de prévalence du VIH/Sida parmi la population âgée de 15 à 49 ans est établi à 1,1% en 2017.

Dans le domaine de l’accès à l’eau potable, il est noté en 2017 au niveau national une croissance de 1,1% soit un taux de 68% contre 66,9% en 2016. L’évolution du taux d’accès au service d’eau potable de base de 2016 à 2017 a connu une stagnation pour le milieu rural (65,3%) et une croissance de 4,1 points pour le milieu urbain et semi urbain (70,6% à 74,4%).

Les normes sociales perpétuent certaines violences basées sur le genre (VBG) ainsi que des pratiques obsolètes, qui portent atteinte aux droits des femmes et des enfants/adolescentes. L’excision touche neuf femmes sur dix. Le mariage précoce est largement pratiqué et même autorisé dans le nouveau Code de la famille, en contradiction avec les engagements du Mali vis-à-vis des traités internationaux qu’il a signés dans ce domaine. En effet 15% des filles sont mariées avant 15 ans et 61 % avant 18 ans. Les adolescentes constituent 18 % de l’ensemble des femmes en âge de procréer et contribuent pour 14 % à la fécondité totale des femmes. 33 % des adolescentes ont déjà eu au moins un enfant.

A mi-parcours du cycle du programme, au-delà des diagnostics initiaux formulés, l’accès aux services sociaux d’éducation et de santé de base restent des défis importants.

* 1. **Contribution des Nations Unies**

Au regard des progrès observés mais aussi des défis et priorités nationales exprimés notamment dans les documents stratégiques (Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP 2012-2017)  ; Plan d’Action du Gouvernement (PAG 2014-2018) ; CREDD 2016-2018) que les Nations Unies contribueront à l’effet suivant : **« D’ici 2019, les populations, en particulier les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent des Services Sociaux de Base de qualité »**. Les initiatives que les Nations Unies vont soutenir à travers cet effet permettront : (i) d’accroitre l’accès à un paquet intégré de soins de qualité, y compris les informations et services de santé reproductive et de planification familiale (ii) d’accroître l’accès aux services de prévention du VIH/SIDA et de prise en charge des PVVIH; (iii) d’accroitre l’accès et la qualité de l’éducation ; (iv) de prévenir et traiter la malnutrition des enfants et des femmes ; (v) de consolider le cadre de protection et de prise en charge adéquate des groupes vulnérables contre les violences, abus et exploitation (vi) de réformer le cadre politique et juridique de protection sociale afin que les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats. Toutes ces initiatives sont déclinées en produits réalisables et mesurables à l’horizon 2019 (réf. Cadre des résultats).

La poursuite de l’amelioration de la qualité des soins dans les établissements de santé, y compris la PTME et la prise en charge des enfants séropositifs, se fera à travers le renforcement des capacités techniques et la fourniture d'équipements de soins maternels et infantiles aux services de santé et aux sites communautaires, avec un accent particulier sur les régions du Nord affectées par le conflit. La réhabilitation des CSCOM et CSREF endommagés lors des évènements sera soutenue. Pour le VIH/SIDA, les anciens sites de prise en charge continueront a etre réhabilités et de nouveaux sites seront mis en place ; une étude sur la prévalence du VIH sera lancée dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal.

Dans le cadre de la transition de l’humanitaire vers le développement, le programme favorisera l’accompagnement des dynamiques d’ancrage institutionnel local et communautaire de l’offre de services de santé.

Les Nations Unies continueront à soutenir les efforts et les initiatives du Gouvernement du Mali et de ses partenaires afin d’arriver à une meilleure maitrise de la croissance démographique. Le soutien aux services de santé de la reproduction, y compris la planification familiale, sera poursuivi, ainsi que l’accès des adolescents et adolescentes à ces services et à l’information.

En matière de nutrition, le renforcement de la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée et sévère restera une priorité ainsi que la prévention de la malnutrition chronique y compris les carences en micronutriments. Au niveau communautaire, la contribution des Nations Unies vise l’augmentation de la couverture de la PCIMA à travers le renforcement du dépistage de la malnutrition aiguë. S’agissant de la prévention de la malnutrition chronique, les efforts contineuront à porter sur la sensibilisation et la promotion de meilleures pratiques d’alimentation du jeune enfant et de la femme.

Les interventions en matière de l’éducation continueront à mettre l’emphase sur l’école fondamentale (6 à 15 ans) et notamment sur la levée des barrières liées aux disparités d’accès, le maintien à l’école et la qualité de l’enseignement afin de favoriser une meilleure transition entre le préscolaire, le primaire et le secondaire. Il s’agit surtout de soutenir la scolarisation des filles et des enfants exclus du système éducatif notamment dans les zones les plus défavorisées, particulièrement à Mopti et Sikasso et dans les régions du Nord. Les Nations Unies continueront à soutenir les initiatives d’éducation non formelle afin de donner de nouvelles chances aux enfants exclus du système éducatif et d’augmenter leurs compétences de vie courante notamment à travers l’éducation à la vie, l’éducation à la citoyenneté, et les formations professionnelles. L’appui à l’école comme cadre pour la promotion du dialogue intercommunautaire, de la cohésion sociale notamment à travers l’éducation à la culture de la paix sera poursuivi. L’appui continu aux cantines scolaires permettra de renforcer l’accès et la rétention des enfants à l’école.

Sur le plan plus stratégique, l’appui au développement des ressources techniques de gestion du secteur, en complément à l’action humanitaire de terrain et dans le cadre de la transition de l’humanitaire vers le développement, sera soutenu.

Dans le cadre de la prise en charge des victimes/survivantes des violences basées sur le genre, les interventions continueront a etre axées sur la prévention et la prise en charge holistique (clinique, légale, psycho-sociale et sécuritaire). La prévention des mutilations génitales féminines contineura a etre renforcée par des mesures multisectorielles au niveau de la communauté, des services (accompagnement médical, psycho-social…) et dans le cadre des politiques et de la législation. Dans le cadre du « *gender mainstreaming* », la réduction du mariage précoce sera soutenue par des stratégies multisectorielles et multipartenaires comme la scolarisation et le maintien des filles à l’école et le plaidoyer auprès des autorités administratives et religieuses.

La reformulation du cadre politique et juridique de protection sociale continuera a etre soutenue, ainsi que l’accès aux services de protection tels que les mutuelles de santé.

* 1. **Partenariats et Stratégies**

Les Nations Unies continueront à accompagner les efforts du Gouvernement, avec la participation des autres acteurs parties prenantes (collectivités décentralisées, organes déconcentrés de l’Etat, institutions nationales, société civile, secteur privé, etc.) à la réalisation des objectifs liés à l’accès accru des populations aux services sociaux de base de qualité, avec une attention particulière sur les groupes les plus défavorisés et la réduction des inégalités régionales et de genre. Les collectivités décentralisées continueront a etre appuyees pour assumer, entre autres, le développement des services sociaux de base dans leur localité. La société civile continuera a etre appuyee pour assur la mobilisation et la participation des populations pour la prise en compte de leurs besoins et droits en matière de services sociaux de base. Les organisations à base communautaire et le secteur privé seront mis à contribution pour l’offre des services sociaux de base dans les domaines de la santé, de l’éducation et de l’eau et assainissement, et aussi en faveur de la mobilisation des ressources. L’appui aux communautés continuera a etre renforcé pour faire valoir leurs droits et exiger plus de redevabilité/accountability des obligataires de services.

Les principales stratégies utilisées seront le plaidoyer, l’appui conseil, le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles, la capitalisation et la diffusion des connaissances.

|  |
| --- |
| Axe 4 : Croissance inclusive et Développement Durable |

Le dernier axe de l’UNDAF+ 2015-2019 ***Croissance inclusive et développement durable*** est aligné sur le 5ème axe du Programme d’Actions du Gouvernement consacré à la ***construction d’une économie émergente***. Il estaussi en adequation avec l’Axe Strategique 1 du CREDD et le pilier 3 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel visant à renforcer la résilience à long terme des communautés et des systèmes.

**4.1 Analyse de situation a mi-parcours de l’UNDAF+**

Le taux d’insécurité alimentaire pour l’ensemble du pays s’est légèrement amélioré, passant de 24% au debut du programme à 20% en 2017. La cible à l’horizon 2019 est de 14%. L'insécurité alimentaire chronique touche environ un quart des ménages ruraux, principalement dans le nord et la bande sahélienne **[1]**. Elle est principalement liée à la pauvreté mais aussi aux déplacements forcés, à la vulnérabilité des moyens de subsistance et à l’érosion de la résilience des ménages face aux aléas climatiques et aux nombreux chocs récurrents subis au cours de ces dernières années**[2]**. La reconstruction et le renforcement des moyens de subsistance et la résilience des ménages vulnérables s’avèrent indispensables pour stabiliser/améliorer les niveaux d'insécurité alimentaire.

Le taux de pauvreté n’a pas beaucoup évolué (46,8% en 2017 contre 47,10% au debut du programme) pour une cible de 21% en 2019.

Sur le plan économique, le [rapport « Doing Business 2017 »](http://www.doingbusiness.org/~/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf) de la Banque Mondiale constate un recul. Le Mali se retrouve à la 143ème position en 2017 (avec un score de 52.92) et n’occupe que la 22ème place en Afrique.

L’économie a connu une evolution en dents de scie, avec une croissance du PIB passant de 2,7% en 2011 à 0,0% en 2012, pour remonter a 6% en 2015 avant de redescendre a 5,8% en 2016 et 5,3% en 2017 (pour un objectif de 5,6% inscrit dans le CSCRP 2012-2017). La succession de mauvaises campagnes agricoles a contribué à fragiliser la reprise economique. L’augmentation de la désertification au Nord comme au sud, sont parmi les facteurs qui entravent l’atteinte d’une croissance durable.

S’agissant des questions environnementales, le conflit a accentué les difficultés existantes, notamment sur les problématiques d’accès à l’eau potable et à l’assainissement particulièrement dans le nord, ainsi qu’une augmentation de la dépendance au charbon de bois avec les personnes déplacées accélérant ainsi la déforestation.

On note tous les ans une avancée du désert caractérisée par une baisse des isohyètes nord vers le sud de 200 km durant les 20 dernières années (source : seconde communication nationale), une fréquence plus élevée des catastrophes naturelles comme les inondations, les sècheresses, les invasions acridiennes, les épidémies et épizooties ainsi qu’une diminution d’environ 20% de la pluviométrie moyenne annuelle comparée à celle de la décennie précédente du fait des changements climatiques.

Cette situation a un impact négatif sur les ressources naturelles à partir desquelles au moins 70% des populations les plus vulnérables, particulièrement les jeunes, les femmes et les plus pauvres tirent leurs moyens de subsistance.

Des initiatives régionales pour renforcer la résilience dans la région du Sahel sont en place notamment l'initiative de partenariat multipartite pour la résilience dans le Sahel AGIR (*Alliance Globale pour l'initiative Résilience Sahel*), conçu comme un effort concerté pour adresser la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel. L’objectif principal est de minimiser l'ampleur des crises similaires, à l'avenir par une approche globale combinant la protection sociale, les secteurs sociaux, nutrition, sécurité alimentaire, marchés, pastoralisme et gestion des ressources naturelles, changement de climat/RRC.

Enfin la gestion des déchets reste problématique. Les infrastructures de stockage manquent, il n’existe pas de dépôts de transit autorisés sauf dans quelques grandes villes et la majorité des ordures pré-collectées finissent dans des dépôts anarchiques ou dans les cours d’eau, créant de nombreux risques sur la santé des populations et renforçant la pollution locale.

1. **Contribution des Nations Unies**

Dans ce contexte, les Nations Unies continueront à contribuer aux efforts des autorités maliennes dans leur quête d’une croissance économique inclusive à travers l’effet suivant : « **Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté ».**

Les initiatives que les Nations Unies soutiennent à travers cet effet visent à : (i) mettre à disposition des populations défavorisées des moyens et activités génératrices de revenus pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. (ii) améliorer les capacités productives et commerciales de l’Etat et du secteur privé pour impulser une croissance verte et inclusive (iii) accroitre la création d’emplois et d’entreprenariat féminin pour une meilleure insertion socio-économique des jeunes et des femmes (iv) permettre aux populations de bénéficier d’un meilleur accès durable à l’eau et un assainissement adéquat (v) renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques grâce à des mesures d’adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes (vi) appuyer les populations et les autres acteurs affectés par la désertification et la déforestation afin de bénéficier de capacités accrues pour gérer de manière durable les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes.

La contribution des Nations Unies vise à appuyer le Gouvernement, les populations et les autres acteurs publics et privés, en vue d’améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de favoriser l’insertion socio-économique des jeunes et des femmes.

Il s’agit notamment de renforcer les compétences nationales en gestion du développement, d’améliorer les capacités productives par la création de valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie, de renforcer le dialogue public-privé en vue d’impulser les réformes favorables à l’environnement des affaires et de promouvoir les activités génératrices de revenus pour les populations défavorisées ainsi que leur accès à un secteur financier inclusif.

En outre, l’appui à l’amélioration de l’efficacité des politiques d’emploi pour résoudre le chômage des jeunes et la promotion de l’entreprenariat féminin continueront aussi a etre des priorités, notamment la nouvelle Politique Nationale de l’Emploi validée par le comité intersectoriel de suivi de la déclaration de Ouagadougou.

Par ailleurs, dans le domaine de l’environnement, la contribution des Nations Unies vise l’amélioration du cadre de vie à travers un accès durable à l’eau et à un assainissement adéquat, le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques par l’utilisation accrue des énergies renouvelables et des mesures de réduction des risques de catastrophes, l’actualisation de la politique nationale d’assainissement en lien avec les objectifs de la décentralisation. Il s’agit aussi de renforcer les capacités des populations pour une gestion durable des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, l’amélioration de l’efficacité énergétique, la gestion et la valorisation des déchets. Le système des Nations Unies accompagne la mise à jour du rapport d’évaluation des capacités en RRC et le développement d’un plan d’action.

Il apporte également son appui dans la mise en œuvre de l’initiative de formulation des priorités de résilience pays dans le cadre de l’Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l’Ouest, en synergie avec La stratégie intégrée de l'ONU pour le Sahel.

En outre, davantage d’efforts seront fournis pour aider le pays à améliorer son attractivité pour les investisseurs étrangers. L’appui à la restauration des capacités de l’Etat en matière de gestion des finances publiques et de transparence des processus budgétaires, doivent se renforcer, avec comme objectif à moins terme d’aider le Mali à retrouver une certaine attractivité en matière d’appui budgétaire. Enfin, dans le cadre de la transition de l’humanitaire vers le développement, le SNU renforcera son appui pour aider le pays à initier des réformes pour favoriser les liaisons entre le système éducatif et l’appareil national de production. En rapport avec les Odjectifs de développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté et l’appui à la promotion de la paix (que le pays a fait passer de la 16ème à la 3ème place dans son appropriation de l’architecture des ODD) continueront a etre des priorites.

1. **Partenariats et Stratégies**

Pour une mise en œuvre efficace de tous ces appuis, les Nations Unies poursuivront la diverstification des partenariats avec les PTFs y compris les institutions de Bretton Woods principalement dans les domaines clés de l’économie et de l’environnement énumérés ci-dessus. Les efforts seront aussi poursuivis pour favoriser la coopération sud-sud, notamment celle avec les pays émergents y compris les BRICS, avec un accent particulier sur la collaboration avec les institutions africaines (UA, NEPAD, UEMOA, CEMAC, CEDEAO) pour l’harmonisation et la mise à niveau des politiques, ainsi que l’accès à des espaces commerciaux plus vastes. Dans le cadre de l’appui au respect des accords et conventions internationaux, les institutions internationales compétentes dans le domaine de l’environnement et des changements climatiques sont aussi des partenaires privilégiés.

Les Nations Unies continueront a accompagner le Gouvernement dans l’appropriation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et dont la teneur correspond déjà à de nombreuses actions de l’UNDAF+.

La création du Fonds Climat au Mali est un outil essentiel pour mobiliser des financements visant à atteindre l’objectif du Mali pour une économie verte et résiliente.

Les Nations Unies continueront aussi à soutenir le Gouvernement du Mali dans la mise en œuvre de ses engagements pris dans le cadre de l’initiative assainissement et eau pour tous.

# PARTIE III : INITIATIVES NE FIGURANT PAS DANS LES MATRICES DE RESULTATS UNDAF+

Les interventions des Nations Unies en addition au UNDAF+ 2015-2019 sont de trois ordres.

Premièrement, des actions qui n’entrent pas dans le cadre de la promotion du développement, en particulier les actions humanitaires articulées dans le Plan de réponse stratégique décrivant les mesures et actions nécessaires pour une meilleure préparation à l’urgence et aboutir ainsi à une réponse humanitaire, prompte, coordonnée et efficace en faveur des populations affectées.

Deuxièmement, les actions liées à la fonction militaire de la MINUSMA, et pour lesquelles les objectifs et la portée ne sont pas en adéquation avec un cadre de développement classique.

Troisièmement, des domaines de développement émergents qui pourraient être définis par les autorités nationales et auxquelles les Nations Unies pourraient répondre en fonction de la disponibilité de certains fonds d’affectation spéciale.

# PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE

Les quatre axes de coopération retenus offrent aux Nations Unies, sous le leadership du Coordonnateur Résident, l’occasion d’opérationnaliser leur volonté « d’être Unies dans l’action » Pour faciliter la réalisation des effets escomptés du Plan Cadre à travers le développement des différents produits.

Le Gouvernement du Mali et les Nations Unies ont convenu de mettre en place un Comité de pilotage (CP)au niveau central, co-présidé par le Représentant du Gouvernement malien (Ministère des Affaires Etrangères, de l’Intégration Africaine et de la Coopération Internationale) et le Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au Mali. Ce Comité de pilotage regroupe des représentants des départements ministériels, des organisations nationales, incluant la société civile, des représentants des administrations régionales, et des agences des Nations Unies. Il se réunit une fois par an pour valider les progrès réalisés et prendre connaissance des contraintes et opportunités et donner des orientations pour garantir une meilleure réalisation des résultats de l’UNDAF+. Si la situation le requiert, il pourra se réunir de manière ad hoc. Il s’appuiera sur quatre groupes de travail (GT) qui seront formés sur la base des quatre axes stratégiques retenus.

Le présent Plan Cadre du UNDAF est aussi l’occasion pour les Nations Unies au Mali de mettre en pratique les principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan à travers notamment : l’alignement de ses interventions sur les priorités nationales, l’utilisation des systèmes nationaux de suivi - évaluation ainsi que l’Approche Harmonisée de Transferts des Ressources (HACT) aux partenaires nationaux en charge de l’exécution des Programmes.

*Partenariat*

Le partenariat pour la mise en œuvre de l’UNDAF+ est placé sous le leadership du Gouvernement, de maniere à assurer la cohérence des actions menées par les Nations Unies avec les défis et les priorités nationales. Il s’agit aussi de s’assurer de la coopération avec les autres partenaires au développement pour une meilleure articulation entre l’UNDAF+ et leurs cadres stratégiques d’assistance au Mali, en particulier la Stratégie Commune d’Assistance Pays (SCAP). Enfin, il convient de garder à l’esprit l’appui que les Nations Unies devront apporter au Mali dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, notamment ceux prévus dans l’agenda Post 2015.

Les évolutions attendues dans le mandat et les stratégies de la MINUSMA laissent entrevoir des interfaces plus amples entre elle et les entités de développement. Des engagements conjoints forts Mission/Agences seront de mise dans l’appui aux réformes et autres processus institutionnels comme le cycle électoral à venir. Là aussi la Mission continuerait à garder le leadership sur le dialogue politique et la levée des blocages sur les conditions préalables qui existent toujours lorsqu’on veut reformer, d’une part, la mobilisation de ressources, d’autre part ; les Agences, Fonds et Programmes, pour leur part, se positionneraient davantage dans le développement de capacités institutionnelles au niveau national et local, la Mission continuant aussi à les assister dans la gestion des contraintes sécuritaires sur le terrain.

Dans le déploiement des Services sociaux de base aussi, en perspective d’une évolution du positionnement de la Mission, celle-ci pourra travailler en interventions conjointes avec les agences techniques, dans un partage de rôles lui conférant les aspects politiques et sécuritaires, et aux Agences, Fonds et Programmes, la programmation et la gestion opérationnelle des actions à la base (l’idée est de ne pas laisser un vide se créer à la faveur d’un retrait même progressif de la Mission). Les services sociaux de base sont un cadre approprié de mise en œuvre de la transition programmatique humanitaire-développement. Pour le Nord, et dans des secteurs clés comme la santé, la nutrition, l’éducation, la sécurité alimentaire, la Commission de réhabilitation des zones post-conflit(CRZPC) déroule déjà une feuille de route dans ce sens en mettant ensemble acteurs humanitaires et de développement dans cette partie du territoire.

*Mécanismes de coordination*

La MINUSMA et l’Equipe Pays, constituée des Chefs d’Agence du Système des Nations Unies, assureront la coordination et le suivi des activités de mise en œuvre de l’UNDAF+. Pour le Gouvernement du Mali, le Ministère des Affaires Etrangères, de l’Intégration africaine et de la Coopération Internationale assurera la coordination générale du processus de l’UNDAF+ (organisation des revues annuelles, à mi-parcours, des missions sur le terrain dans le cadre de l’élaboration des programmes conjoints), cependant, la mise en œuvre techniques des programmes, projets et interventions à caractère sectoriels sera faite directement en collaboration avec les ministères sectoriels.

La coordination entre les Nations Unies et les autres partenaires au développement est réalisée dans le cadre des réunions mensuelles des Chefs de mission sous la direction de la Troïka élargie. La participation du Coordonnateur Résident à ce cadre de concertation permet de renforcer la complémentarité des actions, voire le développement de programmes conjoints.

Le renforcement attendu de la fonction de coordination devrait contribuer à créer un environnement collaboratif meilleur. La consolidation de l’autorité du Coordonnateur Résident et de ses capacités institutionnelles et techniques devrait faciliter les arbitrages préalables à l’acceptation des ajustements préconisés dans le cadre de cette révision du programme, ainsi que leur mise en œuvre. En effet, bien que soit réaffirmé le lien de redevabilité interne aux agences, entre le terrain et leur siège, le Coordonnateur Résident devrait, dans le nouveau contexte, avoir plus de latitude pour composer, avec les agences, l’action locale du Système dans le pays, accéder à des ressources de nature conjointe ou en mobiliser et piloter l’Equipe pays. Potentiellement dégagé de responsabilités d’agence, il devrait non seulement avoir plus de temps à consacrer à la guidance politique et stratégique du programme, mais aussi voir la neutralité de sa fonction mieux reconnue au sein de l’Equipe pays. Sans se traduire nécessairement par des contenus spécifiques à inscrire dans le réalignement du programme, tous ces éléments concourent à rendre le cadre de gestion du programme plus en phase avec l’esprit de la réforme de l’UNDAF.

Le Programme Management Team (PMT) a la responsabilité de l’opérationnalisation de l’UNDAF+. Ce groupe composé des adjoints/directeurs de programme des différentes agences, de différentes sections de la MINUSMA et du Bureau du Coordonnateur Résident s’appuiera techniquement sur les groupes thématiques pour la mise en œuvre de l’UNDAF+ et servira de passerelle entre ces groupes et l’Equipe pays des Nations Unies.

Quatre Groupes Thématiques (GT) correspondant aux quatre axes d’intervention des Nations Unies pour la période 2015-2019 sont mis en place. Chaque groupe thématique est responsable du suivi de l’atteinte des résultats ou produits attendus dans son domaine d’intervention. L’approche de programmation conjointe, y compris avec les autres partenaires au développement et le Gouvernement du Mali, est encouragée par leurs participations aux reunions des groupes thématiques.

L’Operation Management Team (OMT) composé des adjoints/directeurs d’Opérations des agences, de différentes sections de la MINUSMA et du Bureau du Coordonnateur Résident, déjà fonctionnel, poursuivra ses travaux dans la recherche d’harmonisation et l’application des procédures opérationnelles.

La stratégie de communication des Nations Unies a pour but d’informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs du développement et susciter leur adhésion a l’UNDAF+. A cet effet, le Groupe de communication des Nations Unies (UNCG) composé des Chargés de Communication des agences et de la MINUSMA, déjà en place a pour tâches, entre autres, de promouvoir la visibilité de la contribution des Nations Unies à la réalisation des priorités nationales et à l’atteinte des résultats contenus dans l’UNDAF+. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec les medias locaux, notamment à Bamako mais aussi sur l’ensemble du territoire.

En soutien au travail du PMT, un Groupe Technique Suivi et Evaluation (GTS&E) est créé pour faciliter la planification et la coordination des processus de suivi-évaluation. Ce Groupe technique, constitué des spécialistes en suivi-évaluation (S&E) ou de chargés de programme des agences et de la MINUSMA travaille en étroite collaboration avec l’unité en charge du suivi du CSCRP et du CREDD, ainsi que d’autres groupes sectoriels de Suivi Evaluation.

Enfin, pour le financement de l’UNDAF+ qui s’élève environ à 1.137.32.878 USD, un groupe de travail MINUSMA/Agences chargé de la mobilisation des ressources et de partenariat est mis sur pied et travaille en étroite collaboration avec le groupe de Suivi évaluation.

**CADRE DE COORDINATION,**

**MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE L’UNDAF+**

**Equipe Pays (UNCT)**

**GROUPES THEMATIQUES**

**GROUPES DE TRAVAIL**

**services sociaux de base**

**gouvernance**

**croissance inclusive et développement durable**

**Groupe technique Suivi-Evaluation (M&E Group)**

**Groupe des Chargés d’Opérations (OMT)**

**Groupe des Chargés de Communication (UNCG)**

**Paix, Sécurité et Réconciliation nationale**

# PARTIE V : ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES ET MOBILISATION DES RESSOURCES

Le montant projete par les agences des Nations Unies au Mali et la MINUSMA pour contribuer efficacement à la réalisation des activités liées aux quatre axes d’intervention identifiés dans l’UNDAF+ était de 1.137.632.878 USD en debut de programme. La matrice des résultats de l’UNDAF+ présente les ressources indicatives qui avaient été estimees pour l’atteinte de ces résultats, ainsi que les gaps de financement pour chaque Effet. Les ressources nécessaires proviennent d’une part, des fonds disponibles au niveau de la MINUSMA et de chacune des agences et d’autre part, des ressources que ces structures prevoient de mobiliser auprès des partenaires, soit individuellement, soit d’une manière collective dans le cadre de programmes conjoints. Durant le processus de revue annuelle de l’UNDAF+ avec le Gouvernement du Mali et les partenaires au développement, les Nations Unies font un état des lieux sur le montant effectif des ressources mobilisées et apportent les changements nécessaires dans le budget, en tenant compte des priorités nationales et de l’état d’avancement des activités inscrites dans la matrice des résultats.

Le programme s’est doté recemment d’une stratégie de mobilisation de ressources, qui n’a pas pu être mise en œuvre dans la première moitié du cycle. Il n’avait donc pas une capacité financière différente de celle des différentes agences participantes. D’une manière générale, les interventions se sont appuyées sur les ressources spécifiques des agences elles mêmes, mises à part les ressources limitées d’une demi-douzaine de projets conjoints.

**TABLEAU DES RESSOURCES INDICATIVES DE L’UNDAF+ 2015-2019**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *DOMAINES D’INTERVENTION* | *ENONCES DES EFFETS DE L’UNDAF+* | *RESSOURCES*  *INDICATIVES (USD)* |
| PAIX, SECURITE ET RECONCILIATION | *La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d’une coexistence paisible et des droits humains*  *D’ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par le dialogue communautaire, la culture et l’éducation pour la paix et droits humains* | Budget initial :  253.700.703  Mobilise à mi-parcours :  49.872.420 |
|  |  |  |
| GOUVERNANCE | *Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit* | Budget initial :  96.719.719  Mobilise à mi-parcours :  18.528.229 |
|  |  |  |
| SERVICES SOCIAUX DE BASE | *D’ici 2019, les populations, en particulier les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité* | Budget initial :  197.954.046  Mobilise à mi-parcours :  125.160.049 |
|  |  |  |
| CROISSANCE INCLUSIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE | *Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté* | Budget initial :  589.258.410  Mobilise à mi-parcours :  87.894.622 |
|  |  |  |
| TOTAL |  | **Budget initial :**  **1.137.632.878**  **Mobilise à mi-parcours :**  **281.455.321** |

# PARTIE VI : SUIVI-EVALUATION

Au niveau des méthodes, outils, instruments et indicateurs utilisés, un cadre conjoint d’évaluation des revues du CSCRP a été élaboré et a fait l’objet d’un consensus entre le Gouvernement, les PTFs et la Société Civile. Dans ce processus, les Nations Unies ont fait une contribution stratégique essentielle au système de suivi et d’évaluation du CSCRP et des OMD par le développement d’une base de données utilisant la technologie DevInfo et appelée « Malikunnafoni ». Cette base de données est en train d’evoluer pour prendre en compte les ODD.

L’UNDAF est un document dynamique et des dispositions pour le suivi, la revue et l’évaluation ont été prises pour répondre aux changements dans le contexte politique, sécuritaire, économique social et environnemental du Mali. L’Equipe pays a établi des mécanismes de suivi et évaluation de routine avec des outils pour appuyer l’approche de gestion axé sur les résultats. Des indicateurs ont été développés pour les 5 effets et 26 produits dans les 4 axes. Un Plan de suivi et évaluation multi-annuel 2015-2019 a été développé pour le suivi régulier et l’évaluation des résultats planifiés dans le cadre de l’UNDAF+. Des plans de suivi-évaluation annuels sont développés pour appuyer les plans de travails conjoints annuels, y inclus des indicateurs annuels et des revues semestrielles. Les systèmes nationaux de collecte de données et de recherches sont utilisés et appuyés autant que possible.

Il est prévu d’organiser des revues semestrielles, annuelles, des revues et évaluations à mi-parcours et une évaluation et revue de fin-cycle, conjointement avec le Gouvernement et les partenaires au développement. Les résultats de ces revues et des activités de suivi régulier vont également contribuer au rapport annuel du Coordonnateur Résident. Les revues semestrielles sont planifiées dans les plans annuels de travail vers la période juillet-août pour coïncider avec la revue annuelle de la MINUSMA compte tenu de la période de son mandat annuel 01 juillet - 30 juin.

Afin de mieux informer la prise de décision au niveau stratégique, les Nations Unies conduiront deux évaluations majeures :

Une **évaluation à mi-parcours** **du programme**. Cette évaluation, realisée en 2017 a permis d’informer la revue à mi-parcours de l’UNDAF+ tenue en fin 2017 et d’identifier les actions correctives sur la base des lecons apprises de la premiere periode de mise en œuvre du programme.

Une **évaluation de fin de cycle formative et sommative** est aussi prévuee pour évaluer l’impact des interventions. Cette évaluation servira aussi comme évaluation ex-ante pour informer le prochain cycle de l’UNDAF+. Toutes les données collectées pendant le cycle (2015-2019) informeront cette évaluation.

# PARTIE VII : RISQUES SUR LA SUITE DU PROGRAMME

1. **Dégradation de la situation sécuritaire : Risque très élevé**

**Analyse du risque associé** : De multiples incidents de sécurité, parfois d’une grande gravité et sources de plusieurs décès de populations maliennes civiles et militaires, comme de membres civiles et militaires des entités internationales de coopération au Mali, ont concouru à dessiner un contexte de sécurité plus fragilisé que cela n’était le cas au début du programme. De surcroît les violences armées ont dernièrement tendu à s’éveiller et au s’ancrer dans le centre du pays également. Au total ces situations fondent les plus grandes craintes de voir l’insécurité s’aggraver encore dans cette seconde moitié du cycle de vie du programme.

**Mitigation**: Face à la dégradation de l’environnement sécuritaire, deux approches s’imposent de plus en plus au programme : (i) une mobilisation proportionnée des moyens sécuritaire de la MINUSMA ; (ii) accroître la sous-contractualisation des activités opérationnelles à des opérateurs locaux dans les zones où le Système ne peut plus garantir sa propre présence formelle.

1. **Insuffisance de ressources financières : Risque très élevé**

**Analyse du risque associé** : La première moitié du cycle se caractérise déjà par un niveau de mobilisation de ressources tres inférieur (moins de la moitie) a ce qui était attendu à mi-parcours de la vie du programme. Cette contrainte budgetaire risque de se poursuivre, voire de s’aggraver, pour deux raisons au moins. La première est dans le contexte global de la coopération au développement où le pays est concurrencé par d’autres foyers de crise qui drainent aussi une partie des ressources disponibles. La seconde raison est d’ancrage local et tient à l’image de plus en plus dégradée du Système auprès de la communauté locale des bailleurs de fonds.

**Mitigation** : (i) Valoriser la nouvelle stratégie conjointe de mobilisation de ressources, y compris en impliquant davantage la partie nationale ; (ii) combler les gaps d’efficacité ou d’efficience que les bailleurs locaux reprochent à certaines entités du Système ; (iii) améliorer les capacités d’exécution budgétaire.

1. **Aggravation des insuffisances dans l’appropriation nationale : Risque très élevé**

**Analyse du risque associé** : Pour se déployer et atteindre d’autant confortablement ses résultats escomptés, le programme a besoin d’un accompagnement politique, stratégique et opérationnel de la partie nationale. Or celui se découvre très timide sur la première moitié de vie du programme. Des segments du programme sont même bloqués parfois par des conditions préalables d’initiative nationale qui tardent à se mettre en place (exemple du retard des arrêtés d’habilitation légale des infirmiers et sages femmes qui gêne l’arrivée de la réponse au VIH dans les zones reculées non pourvues de médecins). Ce déficit d’appropriation nationale du programme a toutes les chances ne pas se résorber sur ce qui reste du cycle, d’autant que l’Etat va manquer de cadre de guidance stratégique avec l’achèvement en 2018 du cycle du CREDD. Le cycle électoral majeur sur le point de s’ouvrir, n’est pas non plus propice au raffermissement de l’emprise nationale sur le programme.

**Mitigation**: (i) aider à l’opérationnalisation de la Coordination nationale du programme ; (ii) aider la finalisation rapide de la réflexion nationale sur le nouveau cadre de programmation appelé à remplacer le CREDD

1. **Exacerbation des contraintes systémiques sur le programme : Risque élevé**

**Analyse du risque associé** : Le programme reçoit aussi des inerties intrinsèques au Système. Les entités sont davantage tournées vers elles-mêmes et leurs sièges que vers le Système et son âme locale. Leurs procédures spécifiques ne facilitent pas les mises en commun dont le programme aurait besoin pour être plus efficace. Les ressources et la compétition qu’on y pratique sont un autre facteur de gêne de l’esprit du programme. Les différences marquées d’identité et de culture entre la Missions et les autres entités du Système sont aussi un facteur d’inertie important. Ces contraintes à l’efficience du programme ne vont pas cesser soudainement dans la seconde moitié du cycle ; au contraire l’aggravation de la crise pourrait même contribuer à les exacerber.

**Mitigation** : (i) renforcer la Coordination en s’appuyant notamment sur la réforme portée par le nouveau Secrétaire Général si elle venait à se mettre en place dans cette seconde moitié de vie programme ; (ii) Renforcer la Coordination nationale qui peut et doit être la force d’entraînement pour toutes les entités agissant dans le pays.

# ANNEXES

**Plan Intégré de Recherche, Suivi et Evaluation (IMEP)**

|  | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Evènements clés** | **Revue annuelle** | **Revue annuelle** | **Revue mi-parcours (MTR) (Tr3)** | **Revue fin de cycle** | **Revue annuelle** |
| **Evaluations** |  | Evaluation conjointe des Projets PBF pour la consolidation de la paix (Tr. 2) | Evaluation UNDAF 1 *“Evaluation de l’adhérence de l’UNDAF+ aux principes d’intégration et son impact sur la qualité, la pertinence et l’efficacité de la collaboration Mali-Nations Unies*”.  (Tr3 2017) | Evaluation UNDAF 2 : *“Evaluation de l’impact de l’UNDAF+ sur le renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et des ressources humaines pour la restauration et la consolidation de la paix la sécurité, la bonne gouvernance, les services sociaux de base, et l’économie inclusive.”*  (Tr1/Tr2) |  |
| **Etudes et Enquêtes** | * MICS 2015 * Cartographie Mensuelle des Conflits (Affaires Civiles,) * Enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) * Enquête SMART * Enquête conjoncturelle sur la pauvreté (INSTAT) * Enquête Nationale sur la Migration (à déterminer) * EMOP | * Cartographie Mensuelle des Conflits * ENSAN * SMART * EMOP | * Cartographie Mensuelle des Conflits * ENSAN * SMART * EMOP | * MICS 2018 * Cartographie Mensuelle des Conflits * ENSAN * SMART * EMOP | * Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH) * EDSM-VI * Cartographie Mensuelle des Conflits * ENSAN * SMART * EMOP |
| **Outils pour le suivi et évaluation et développement des systèmes** | DevInfo/Malikunnafoni avec bulletins semestriels  UNDAF+ Base de données  Base de données d’enregistrement/démobilisation (DDR)  Base de données droits de l’homme | | | | |
| **Renforcement des capacités en suivi et évaluation** |  |  |  |  |  |
| **Activités pertinentes de suivi et évaluation des autres partenaires** | Annuaire Statistique Nationale  Base de données PTFs | Annuaire Statistique Nationale | Annuaire Statistique Nationale | Annuaire Statistique Nationale | Annuaire Statistique Nationale |
| **Publications** | Rapports OMD 2014  RNDH | Rapport OMD finale  RNDH | Rapport final de l’évaluation CSCRP  Rapport ODD  RNDH | RNDH | Rapport ODD  RNDH |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Matrice des résultats UNDAF + : Axe 1 Paix, Sécurité et réconciliation | | | | | | |
| **Priorité nationale**: Restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l’ensemble du territoire national ; mise en œuvre d’une politique active de réconciliation nationale | | | | | | |
| Effets UNDAF | **Indicateurs, lignes de base, Cible** | Fiche technique | **Risques et hypothèses** | | **Rôle des Partenaires** | Ressources |
| ***Effet 1: La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif, une réforme des institutions concernées et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains***  **Lead : Gouvernement**  **Co-lead : MINUSMA Division SSR/DDR, PAD**  **Autres** : Médiation, Affaires Civiles, UNDP, UNODC, UNMAS, UNPOL, UNICEF, HRD, Genre, IOM, ONUFEMMES  WB, MISAHEL, EUTM/EUCAP, Ambassades, | Nombre d’incidents (par types ) de sécurité associés au conflit ou à ses conséquences  Base 2014 : 722 ;  Situation en fin 2017: 904 (donnees de 2016)  Cible 2019 : 0  Nombre de victimes d’incidents de sécurité associés au conflit ou à ses conséquences (décomposé en H/F, Militaires, civiles, Moins de 18 ans et adultes)  Base  :  Situation en fin 2017: 493 (Donnees de 2016)  Cible 2019 : 0 | Mode de calcul : Dénombrement auprès des entités UN/Effet1 des institutions régionales, nationales publiques/parapubliques renforcées en gestion de conflit/paix/ réconciliation.  Moyens de vérification/Sources de données:   * Données SNU/Effet1: **MINUSMA**, Accords sécuritaires et politiques; Rapports UNDSS, Rapports JMAC, JOC, UNDSS, UNPOL, Force, Civil Affairs et Droits de l’homme. Plan décennal de la réconciliation ; Plan d’action d’exécution de l’Accord ; Rapport CNDH, ONG Demeso, revues * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF+ (Axe1) | Dégradation de la situation sécuritaire et développement de la logique de régionalisation de la crise sécuritaire.  L’opérationalisation du G5 Sahel peut contribuer à diminuer l’insécurié au Mali;  En revanche toute lenteur dans la mise en oeubre du G5 Sahel est un handicap de plus à la stabilisation du pays. | | Mise en œuvre,  Coordination,  Infrastructure,  Financement,  Suivi et Rapportage.  Contribution aux Renforcement des Capacités/ Formation  WB, MISAHEL, EUTM/EUCAP, Ambassades, |  |
| Nombre de réfugiés/déplacés internes (désagrégés par refugié/H/F/PDI et par région)  Base: 140,033 réfugiés, 126,249 PDI (31 juillet 2014)  Situation en fin 2017: 101,279  (54,691 femmes et 46,588 hommes).  **Refugiés: 63,107**  Bamako: 516 (F:268 et H:248)  Koulikoro:216 (F:112 et H:104)  Segou: 1106 (F:575 et H:531)  Mopti: 3903 (F:2030 et H:1,873)  Gao:14035 (F:7,298 et H:6,737)  Menaka:12,088 (F:6,286 et H:5,802)  Tombouctou:29,491 (F:15,335 et H:14,156)  Kidal:1752 (946F et 806)  **PDI: 38,172**  Bamako : 2,901 (F:1,845 et H:1,572)  Kayes:14 (F:8 et H:6)  Koulikoro :786 (F:541 et H:461)  Sikasso:20 (F:11 et H:9)  Segou: 6,723 (F:3,630 et H:3,0923)  Mopti:2,151 (F:1,162 et H:989)  Gao:7,978 (F:4,308 et H:3,670)  Menaka:7,291 (F:3,937 et H:3,3539)  Tombouctou:9,995 (F:5,397 et H:4,598)  Kidal: 313 (F:169 et H:144)  Cible:  65,000  (PDI 50,000  Refugies :15,000) | * Mode de calcul : Dénombrement, auprès des entités qui les enregistrent, des violations DH&D humanitaire, liées au conflit : décomposition H/F * Sources de données/Moyens de vérification: Données nationales; Plan décennal de la réconciliation   Plan d’action d’exécution de l’Accord ; revues, rapport comission mouvement des populations, rapport annuel du UNHCR   * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec les structures nationales de justice et droits de l’Homme |  | |  |  |
| Nombre de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire enregistrées et liés à la situation sécuritaire au Mali (distinguer hommes, femmes, filles, garçons)"  Base : 114 ( 2012-2014, base de données section droits de l’home MINUSMA)  Situation en fin 2017: 426 (donnees de 2016)  Cible 2019 : 0 | * Mode de calcul : Dénombrement, auprès des entités qui les enregistrent, des réfugiés et déplacés internes (H/F) * Sources de données.Moyens de vérification : Données nationales et internationales; Base de données section des droits de l’homme * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec les structures nationales et internationales en charge |  | |  |  |
| Produit 1.1. Dialogue politique / médiation: Capacités techniques des institutions gouvernementales et des autres acteurs nationaux y compris les groupes armés, renforcées en vue de l’amélioration des mécanismes de dialogue politique et de médiation inclusifs sont améliorés à travers le renforcement | **Indicateur 1.1.1** Nombre d’institutions régionales, nationales publiques ou parapubliques ayant reçu un renforcement pour la gestion des conflits, la promotion de la paix et la réconciliation[[2]](#footnote-3)  Base: 0  Situation en fin 2017: 4 (donnees de 2016)  Cible: 10 | * Mode de calcul : Dénombrement auprès des entités UN/Effet1 des institutions régionales, nationales publiques/parapubliques renforcées en gestion de conflit/paix/réconciliation * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet1, Données du MRN * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) | Faible engagement des parties dans le cadre du processus de paix  Détérioration de l'environnement politico-sécuritaire  Exclusion de certains groupes du processus de dialogue inclusif  Les organisations de la société civiles existantes sont politisées  L’accès aux communes est limité  La sécurité volatile | | Appui technique  Suivi et analyse indépendante  Formations et appui logistique et technique OSC et MRN |  |
| **Indicateur 1.1.2** Nombre d’acteurs nationaux non gouvernementaux (H/F), y compris les groupes armés, ayant reçu un renforcement pour la gestion des conflits, la promotion de la paix et la réconciliation  Base:0  Situation en fin 2017: 1305  Cible: ND | * Mode de calcul : Dénombrement auprès des entités UN/Effet1 des acteurs non étatiques renforcés en gestion de conflit/paix/réconciliation * Sources de données/Moyens de vérifiaction : Données SNU/Effet1, Données du MRN * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) |  |
|  |  | |  | |
| Produit 1.2. Secteur de la sécurité : Le secteur de la sécurité est renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la lutte contre les crimes transnationaux | **Indicateur 1.2.1** Taux d’exécution des actions inscrites dans le Plan National RSS 2015-2019  Base: 0%  Situation en fin 2017: (Plan national non validé )  Cible: 100% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’actions du Plan RSS exécutées/ Nb global d’actions Plan RSS * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet1, Commissariat à la réforme du secteur de sécurité * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) | Chaque Ministre met en œuvre un plan sectoriel RSS dans son département sans coordination avec les autres.  Financements nationaux ou ceux des partenaires insuffisants pour soutenir le processus RSS national.  Bien que formés, les membres de la Commission Défense et Sécurité ne mettent en œuvre leurs prérogatives de contrôle parlementaire.  Les forces de défense et de sécurité refusent de se soumettre au contrôle parlementaire.  Les résultats du contrôle parlementaires des forces de défense et de sécurité ne sont pas suivis de mesures et de recommandations concrètes pour le Gouvernement.  Réticence de certains services actuellement compétents de se dessaisir au profit du groupe d’investigation spécialisé, notamment en matière de terrorisme  La non disponibilité de locaux adéquats pour abriter ce laboratoire, sachant que les locaux de la PTS doivent être isolés selon des normes qui permettent la préservation des preuves  Le risque que certains services ne veulent pas travailler dans le cadre d’équipes conjointes pour éviter la pluralité des contrôles | | Plaidoyer auprès du Gouvernement pour l’adoption d’un plan RSS national  Participation de la MINUSMA et des partenaires internationaux dans les groupes de travail sur la RSS mis en place par le Gouvernement.  Financement  Formation des parlementaires.  Appui budgétaire de la Commission pour la réalisation des missions de contrôle.  Plaidoyer auprès du Gouvernement pour la lutte contre l’impunité.  Appuyer cette approche de la création de ces services spécialisés en raison de leur utilité.  Participer au financement de l’aménagement du local, de l’achat du matériel et la formation du personnel.  A défaut accréditer leurs experts pour la conception et le développement informatique de tels outils | Budget RSS 2014-2015  Financement des partenaires.  Fonds QIPs.  Fonds PBF  Trust Funds |
| **Indicateur 1.2.2** Nombre des postes frontières aériens, terrestres et maritimes (port sec de Bamako) dont les capacités ont été renforcées sur le plan opérationnel et technique.  Base: 2  Situation en fin 2017: 4 (donnees de 2016)  Cible : 9 postes frontières | * Mode de calcul : Dénombrement auprès des entités UN/Effet1 des postes frontières aériens, terrestres et maritimes, renforcés sur le plan opérationnel et technique * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet1, Direction Nationale des Frontières * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) |
| **Indicateur 1.2.3** Nombre de personnes des forces armées et de sécurité maliennes ayant recu des formations techniques et des formations sur le droit international des droits de l’homme, la résolution 1325 et les principes humanitaires (en H/F)  Base: 4100  Situation en fin 2017: 30 (dont 17 hommes et 13 femmes, Rapport PNUD)  Ciblee: 10000 | * Mode de calcul : Dénombrement au près des entités UN/Eff1 des effectifs FSD maliennes formés en droit humain et droit humanitaire * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet1, Ecole de Maintien de la Paix * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) |
| Produit 1.3. DDR/Réinsertion : Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de DDR et des acteurs concernés sont renforcées pour la mise en œuvre d’une démobilisation et d’une réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d’auto-défense, communautés et groupes vulnérables, notamment femmes et les les enfants) | **Indicateur 1.3.2** Nombre d’ex éléments des groupes armés, personnes associées (y compris femmes, hommes, enfants, handicapés, et membres des communautés) ayant été enregistrés et ayant bénéficié des projets de Réinsertion, ou relâchés/réunis avec leurs familles pour les enfants  Base : 0  Situation en fin 2017: 0  Cible : 10000 | * Mode de calcul: Dénombrement auprès des structures de cantonnement des ex-combattants effectivement cantonnés * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU/Effet1, CNDDR * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) | Faible volonté politique des parties pour sa mise en place/Non inclusion de certains groupes dans la commission  L’exclusion de  la communauté dans la réinsertion  Absence d’accord entre les parties sur le DDR ou manque  de financement  Les Groupes Armes ne présentent pas les vrais combattants et leur armement.  Situation politique et sécuritaire instable  Faible taux de participation des populations cibles aux projets de réinsertion dû au manque/insuffisance de financement | |  |  |
|
| Produit 1.4 : Réduction des risques explosifs : Les risques explosifs sont réduits à travers une capacité nationale et communautaire renforcée | **Indicateur 1.4.1** Nombre d’équipes/d’effectifs des FDSM formés et équipés en rapport avec le risque explosif  Base (2014): 2 équipes de 6 membres (source: UNMAS)  **Situation en fin 2017**: 6 équipes de 6 membres et 8 équipes de 3 membres (Rapports UNMAS)  Cible : 12 équipes de 6 meembres | * Mode de calcul : Dénombrement, auprès des entités UN/Effet1, des effectifs des FDSM qu’elles ont formés et équipés en matière de risque explosif * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet1 (UNMAS,UNPOL) * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe 1) | Situation sécuritaire dans le Nord et Centre du pays  Engagement insuffisant des acteurs nationaux  Manque de ressources pour la mise en œuvre des activités | | Financement pour les opérations de dépollution et de déminage; financement pour les activités de formation y compris les équipements; interventions de sensibilisation  Assistance à la mise en œuvre,  Coordination |  |
| **Indicateur 1.4.2** Nombre d’interventions des équipes FDSM sur terrain encadrées en rapport avec le risque explosif  Base (2014): 0 (source: UNMAS)  **Situation en fin 2017**: 57 interventions encadrées (Rapports UNMAS)  Cible : 250 (50 par an) | * Mode de calcul : Dénombrement, auprès des unités dédiées des FDSM encadrées dans des interventions de terrain[[3]](#footnote-4) effectuées en lien avec le risque explosif * Sources de données/Moyens de vérification: Données nationales/FDSM et UNMAS * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec les FDSM |  |
|  | **Indicateur 1.4.3** Nombre de personnes ayant reçu une éducation au risque de mines et restes explosifs de guerre  **Situation en fin 2017**: 758,015 (Rapports UNMAS)  Base (juillet 2014) : 228 959 (source: UNICEF et UNMAS)  Cible : 600 000 | * Mode de calcul : Dénombrement auprès des entités UN/Effet1 des effectifs de la population générale qu’elles ont formés à la gestion du risque explosif * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU/Effet1 (UNMAS) * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |  | |  |  |
| ***Effet 2: D’ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l’éducation pour la paix.***  **Lead : Gouvernement**  **Co-lead : MINUSMA/PNUD**  **Autres** : UNESCO, Affaires Civiles, UNICEF, HRD, ONU-FEMMES, ECU, UNHCR, IOM, ONUDI | Nombre de dossiers transmis et officiellement instruits dans le cadre de la justice transitionnelle  Base: 0  Situation en fin 2017:8789  Cible: 10 000 | * Mode de calcul : Dénombrement auprès de la CVJR des dossiers transmis et officiellement instruits * Sources de données.Moyens de vérificaion : Données nationales/CVJR, PNUD,MINUSMA * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat UNDAF (Axe1) en rapport avec la CVJR | La sécurité volatile  L’accès limité aux régions reculées  Duplication des projets  Lenteur dans le déploiement de la CVJR | | Coordination avec les partenaires nationaux, UNCT et les PTF  Identification et Analyse et des conflits  Renforcement des capacités  Financement  Suivi et évaluation |  |
| % de personnes retournées dans les communautés cibles qui sont restées dans ces communautés  Base: 297, 578  Situation en fin 2017: 129,129 (soit 43% retournees )  Cible: 70,000 AD | * Mode de calcul : Rapport Nb de personnes retournées et restées dans leurs communautés/Nb de personnes retournées (restées+reparties) * Sources de données.Moyens de vérificaion : Données nationales et internationales, UNHCR, Rapport Commission Mouvement - de Populations * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec les structures nationales et internationales en charge |
| Produit 2.1. Justice transitionnelle : Les capacités techniques des institutions en charge du processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la réconciliation, le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, y compris les femmes | Indicateur 2.1.1. Nombre d’initiatives et d’actions d’appui à l’opérationnalisation de la CVJR  Base : 0  Situation en fin 2017: 7  Cible: 10 | * Mode de calcul : Dénombre auprès des entités UN/Effet2 des initiatives d’appui dont elles ont fait bénéficier la CVJR * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU et CVJR * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec la CVJR | Risque de la non reconnaissance des animateurs de l’institution par les mouvements armés en tant que parties au processus de négociation ;  Faible volonté politique des parties pour sa mise en place  Lenteur dans le déploiement de la CVJR  Non applications des recommandations de la CVJR par le gouvernement  Manque de ressources pour la mise en œuvre des activités  Engagement insuffisant des acteurs nationaux  Le processus de nomination des membres n’est pas transparent  Emprise politique du Ministère de tutelle sur la CVJR  Le rejet de la CVJR par les bénéficiaires / communautés  La lourdeur administrative qui ralentie le décaissement des fonds | | Plaidoyer  Assistance technique en expertise et consultation  Plaidoyer  Appui technique et logistique  Mise en œuvre,  Coordination,  Financement,  Suivi et rapportage  Evaluation des capacités des collectivités territoriales |  |
| Indicateur 2.1.2. Nombre de structures de la société civile qui sont appuyées pour participer au sein de la coalition pour la justice transitionnelle (desagreger en structure feminine et mixte)  Base : 0  Situation en fin 2017: 21  Cible: 50 | * Mode de calcul : Dénombrement auprès des entités UN/Effet2 des structures de la société civile qu’elles ont appuyées pour participer à la coalition pour la justice transitionnelle * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU et Société civile * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec les structures faîtière de la société civile |
| Produit 2.2. Dialogue inter-/intra-communautaire : Les communautés disposent des capacités techniques nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits communautaires, au renforcement de la cohésion sociale, et de créer les conditions de retour des réfugiés et déplacés | Indicateur 2.2.1 Nombre de Cercles appuyés pour former et opérationnaliser des mécanismes de dialogue intercommunautaire et intracommunautaire mis en place.  Base : 0  Situation en fin 2017: 6  Cible: 16 | * Mode de calcul : Dénombrement des Cercles appuyés par les entités UN/Effet2 pour former et opérationnaliser des mécanismes de dialogue intercommunautaire et intracommunautaire mis en place. * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Lourdeur organisationnelle qui entrave la tenue régulière des réunions | | Plaidoyer  Assistance technique en expertise et consultation  Plaidoyer  Appui technique et logistique  Mise en œuvre,  Coordination,  Financement,  Suivi et rapportage  Evaluation des capacités des collectivités territoriales |  |
| Indicateur 2.2.2 Nombre de médiateurs (communautaires issus de l’administration locale, de la société civile, et des communautés religieuses) formés en prévention/gestion des conflits à l’échelle communautaire  Base : 0  Situation en fin 2017: 200  Cible: 200 | * Mode de calcul : Dénombrement, auprès des entités UN/Effet2, des médiateurs (communautaires issus de l’administration locale, de la société civile, et des communautés religieuses) qu’elles ont formés en prévention/gestion des conflits à l’échelle communautaire * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet2 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 2.2.3. Proportion de femmes parmi les médiateurs (communautaires issus de l’administration locale, de la société civile, et des communautés religieuses) formés en prévention/gestion des conflits à l’échelle communautaire  Base : 0  Situation en fin 2017: 43%  Cible: 80% | * Mode de calcul : Rapport Nb de femmes formées par les entités UN/Effe2 en prévention des conflits à l’échelle communautaire/Nb global de médiateurs (communautaires issus de l’administration locale, de la société civile, et des communautés religieuses) formés par les entités UN/Effet2 en prévention/gestion des conflits à l’échelle communautaire * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet2 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 2.3. Education à la culture de la paix : Les capacités techniques et matérielles des institutions en charge de l’education (et les Organisations de la Societe Civile sont renforcées pour la promotion de l’éducation à la culture de la paix et droits de l’homme. | Indicateur 2.3.2: Nombre d’enseignants formés sur le sujet de l’éducation à la culture de la paix  Base : 0  Cible: 3000 |  | Situation sécuritaire dans le Nord1 – Faible engagement des acteurs nationaux  Manque de confiance entre les acteurs de mise en œuvre  Manque de capacités d’analyse en matière de conflits  Manque de ressources pour la préparation et la mise en œuvre de la plateforme  Reprise de la belligérance | |  |  |
| Indicateur 2.3.3 Nombre d’acteurs du système éducatif et de la Société Civile formés sur la gestion des conflits, la tolérance et la promotion de la paix.  Base : 135 (2015)  Situation en fin 2017: 135  Cible: 3000 (1200 femmes et 1800 hommes) | * Mode de calcul : Denombrement de personnes formées par les entités UN/Effet2 sur la gestion des conflits, la tolérance et la promotion de la paix * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet2 (UNESCO) * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 2.4. Patrimoine culturel : Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils pour la promotion de la diversité et des expressions culturelles sont élaborés | Indicateur 2.4.1 Nombre de ressources patrimoine culturel (sites du patrimoine, musées, bibliothèques de manuscrits) endommagé réhabilitées  Base 1: 14 mausolées détruits;  Situation en fin 2017: 20 (14 musolées reconstruits et 6 rehabilités)  Cible 1: 14 mausolées reconstruits  Base 2: 8 bibliothèques privées endommagées  Situation en fin 2017: 6 bibliothèques rehabilitées  Cible 2 ; 8 bibliothèques réhabilitées,  Base 3: 3 mosquées classées patrimoine mondial endommagées  Situation en fin 2017: 3 mosquees rehabilitées  Cible : 3 mosquées réhabilitées | * Mode de calcul : Denombrement des ressources du patrimoine culturel réhabilités par les entités UN/Effet 2 * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet 2, Rapports annuels UNESCO et DNPC * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Conditions socio-politiques stables et favorables.  Retour des populations et du personnel des institutions.  Coopération effective entre les collectivités locales, les ONG impliquées et les structures nationales  Partenaires actifs et rigoureux dans la mise en œuvre des actions.  Difficulté de mobilisation de ressources sur ces thématiques | | Mise en œuvre des travaux de reconstruction  Assistance technique  Plaidoyer |  |
| Indicateur 2.4.2 Nombre de manuscrits repertoriés, catalogués et conservés  Base : 0  Situation en fin 2017: 70600 manuscrits repertorié  60,000 manuscrits nettoyés  9100 boites de conservations confectionnées  Cible: 70600 manuscrits repertorié  60,000 manuscrits nettoyés  9100 boites de conservations confectionnées | * Mode de calcul : Denombrement des manuscrits repertoriés, catalogués et conservés par les entités UN/Effet 2 * Sources de données/Moyens de vérification : Données SNU/Effet 2, Rapports d’activites des entites UN/Effets2 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 2.4.3 Nombre d’éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel inventorié dans les régions de Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti  Base: 5 éléments classés patrimoine mondial;  Situation en fin 2017:  Mopti: 19-Tombouctou : 17-Gao:12 et Kidal: 12  Cible: 60 élémenta du patrimoine matériel et immatériel des régions de Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti inventorié | * Mode de calcul: Rapport Nb d’elements du patrimoine culturel matériel et immateriel inventorié UN/Effet 2 * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU ( UNESCO/Effet 2 * Périodicité: Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Matrice des résultats UNDAF+ : Axe 2 Gouvernance | | | | | |
| **Priorité nationale: mise en place d’institutions fortes et crédibles** | | | | | |
| Effet UNDAF | **Indicateurs, lignes de base, Cible** | Fiche technique | **Risques et hypothèses** | **Rôle des Partenaires** | Ressources |
| ***Effet 3 :***  ***Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit***  **Lead : Gouvernement**  **:**  **Co-lead : PNUD, MINUSMA HRD/OHCHR ; Affaires Civiles**  **Autres** : UNICEF, ONU-FEMMES, UNFPA, UNHCR, UNCDF, OIM | Mo Ibrahim Index (Score)  Base : 50,7  Situation en fin 2017: 51,9 (données de 2016 publiees en 2017)  Cible : 55 | * Mode de calcul : Se référer à l’éditeur international * Sources de données/Moyens de vérification  /Moyens de vérification : Editeur international * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat (exploitant la source) | La dégradation de la situation sécuritaire, politico institutionnelle pourrait menacer la stabilité du pays et éventuellement l’organisation des élections  Probabilité : Elevée  Mesure de mitigation : Les acteurs concernés ont marqué la volonté politique de rétablir la paix dans le Nord, restaurer l’autorité de l’État et le fonctionnement normal des institutions, promouvoir la réconciliation nationale dans le respect des principes de bonne gouvernance et de l’État de Droit.  Risque d’inerties dans la conduite de réformes isntitutionnelles | Gouvernement du Mali  Formule, assure le pilotage, la mise en œuvre et le suivi -évaluation des politiques publiques définies dans le CSCRP et des différents documents de stratégies et politiques nationales en conformité avec les principes de bonne gouvernance et de respect de l’État de Droit.  Joue son rôle de détenteur d’obligations  Mobilise les ressources  Accroit les ressources des collectivités locales pour la mise en œuvre du plan d’action issu des États Généraux de la Décentralisation  • assure la transposition dans l’arsenal juridique national les conventions internationales en matière de lutte contre la criminalité, l’impunité, pour le respect des principes de bonne gouvernance, des droits de l’homme et de l’État de Droit.  Assure la disponibilité des ressources humaines dans les services appropriés  Assurer la prise en compte du Genre dans les budgets, programmes/projets |  |
| Taux de satisfaction des populations par rapport au service public  Base : 0  Situation en fin 2017: Justice : 29,4% partiellement confiance et 7,3% ne font pas confiance (Rapport Malimetre 2017).  Cible  AD | * Mode de calcul : Nb de personnes se déclarant satisfaites du service public, sur taille de l’échantillon des enquêtés * Sources de données/Moyens de vérification  : Enquête de satisfaction * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Partie nationale |
| Produit 3.1 : Les capacités de l’Assemblée Nationale et des Structures de contrôle des Finances publiques (Section des Comptes de la Cours Suprême) sont renforcées en vue d’améliorer la redevabilité dans la gestion des politiques publiques. | Indicateur 3.1.1 Nombre de propositions de loi soumises par l’Assemblée Nationale, liées à l’assistance du programme  Base : 0  Situation en fin 2017: 2  Cible : 5 | * Mode de calcul : Dénombrement des propositions de loi soumises par l’Assemblée Nationale, liées à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification  : Données à collecter auprès de l’Assemblée nationale * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de résultat | Risque que le renouvellement des députés ainsi que l’instabilité des institutions des personnels dans les corps de contrôle ne facilite pas l’ancrage de capacités durables :  Mitigation : pour l’Assemblée favoriser le développement des capacités de l’adminsitration parlementaire permanente | Les organisations de la société civile et les acteurs non étatiques :  participent et contribuent à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies et documents nationaux de politique  Participent à la mobilisation des ressources  Facilitent la promotion du dialogue social. |  |
| Indicateur 3.1.2 Nombre d’initiatives de contrôle de l’action gouvernementale prises par l’Assemblée Nationale, liées à l’assistance du programme  Base : 2/an  Situation en fin 2017: 8 (4 / an)  Cible : 4/an | * Mode de calcul : Dénombrement des initiatives de contrôle de l’action gouvernementale prises par l’Assemblée Nationale, liées à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification  : Données à collecter auprès de l’Assemblée nationale * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de résultat |
| Indicateur 3.1.3 % des collectivités territoriales ayant fait l’objet d’un contrôle par la Section des Comptes de la Cour Suprême, suite à l’assistance du programme  Base : 2%  Situation en fin 2017: 8%  Cible : 30% au moins | * Mode de calcul : Nombre de collectivités territoriales ayant fait l’objet d’un contrôle par la Section des Comptes de la Cour Suprême, suite à l’assistance du programme sur le nombre total de CT concernees * Sources de données/Moyens de vérification : Données à collecter auprès de l’Assemblée nationale * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 3.2 : Les capacités de l’Etat, des OGE et OSC sont renforcées en vue de l’amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d’une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes. | Indicateur 3 2.1 Nombre de mises à jour du fichier électoral biométrique appuyées  Base : 0  Situation en fin 2017: 0  Cible : 2 | * Mode de calcul : Dénombrement des mises à jour du fichier électoral biométrique appuyées * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales de gestion du fichier électoral * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risque de voir l’insécurtié conduire au report de scrutin  Risque aussi de voir les résistances sociologiques gêner la prise de mesures en faveur de l’inclusion des femmes ; %itigation : plaidoyer et campagnes de communication pour faire sauter les verrous | Les organisations de la société civile et les acteurs non étatiques :  participent et contribuent à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies et documents nationaux de politique  Participent à la mobilisation des ressources  Facilitent la promotion du dialogue social.  Les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux  Apportent un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique.  Assurent le plaidoyer  **PTF :** Pays Bas; Canada; Union Européenne; USAID; France. (plaidoyer, appui technique et financier)  **ONG**  CICR; AMDH; ABA ROLI; etc.:  PTF :  Canada, DFID, Suède, Allemagne, Danemark, Belgique, Pays-Bas  Gouvernement : Désignation des points focaux représentant les ministères membres du CIMPDH  OHCHR/HRD : Assistance technique en expertise et renforcement des capacités  OHCHR/HRD : Renforcement des capacités. |  |
| Indicateur 3 2.2 nombre d’OSC appuyées ayant mené des activités d’éducation civique en vue de l’amélioration de la participation citoyenne aux élections, notamment celle des femmes  Base : 0 (2013)  Situation en fin 2017: 28 (donees de 2015 et 2016)  Cible : 107 | * Mode de calcul : Dénombrement des OSC appuyées ayant mené des activités d’éducation civique en vue de l’amélioration de la participation citoyenne aux élections, notamment celle des femmes * Sources de données/Moyens de vérification : Structures faîtières des OSC * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 3.2.3 Nombre d’assistances fournies à l’Etat malien, aux OGE (DGE, CENI)  Base : 3 types : (Appui logistique, assistances techniques ; Appui sécuritaire)  Situation en fin 2017: 0  Cible : 3 types (Appui logistique, assistances techniques ; Appui sécuritaire) | * Mode de calcul : Dénombrement des Nombre d’assistances fournies par le SNU à l’Etat malien, aux OGE (DGE, CENI) * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales de gestion des Elections * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 3.3 : Les stratégies et plans d’action disponibles sont opérationnalisés pour l’approfondissement de la décentralisation et la consolidation de la gouvernance locale. | Indicateur 3.3.1 Nombre de régions aidées pour disposer de contrats Plans/Projets signés et opérationnels avec l’Etat  Base : 0  Situation en fin 2017: 3  Cible : 4 | * Mode de calcul : Dénombre des régions aidées par le SNU pour disposer de contrats Plans/Projets signés et opérationnels avec l’Etat * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales chargées des Collectivités Territoriales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risque sécuritaire élevé ne permettant pas aux élus et personnels locaux de rester en place dasn les collectivités de certaines parties du pays comme le Nord | Les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux  Apportent un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique.  Assurent le plaidoyer  **PTF :** Pays Bas; Canada; Union Européenne; USAID; France. (plaidoyer, appui technique et financier)  **ONG**  CICR; AMDH; ABA ROLI; etc.:  PTF :  Canada, DFID, Suède, Allemagne, Danemark, Belgique, Pays-Bas  Gouvernement : Désignation des points focaux représentant les ministères membres du CIMPDH  OHCHR/HRD : Assistance technique en expertise et renforcement des capacités  OHCHR/HRD : Renforcement des capacités |  |
| Indicateur 3.3.2 Nombre de collectivités renforcées par le programme pour la gestion équitable des ressources financières et humaines des anciennes et nouvelles compétences transférées  Base : 10%  Situation en fin 2017: 17%  Cible : 30% | * Mode de calcul : Dénombrement collectivités renforcées par le programme pour la gestion équitable des ressources financières et humaines des anciennes et nouvelles compétences transférées * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales de gestion des collectivités territoriales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 3.3.3. Nombre de femmes ou de structures féminines aidées pour promouvoir le leadership féminin dans les collectivités locales  Base : 0  Situation en fin 2017: 55612  Cible : AD | * Mode de calcul : Dénombrement des femmes et des structures féminines aidées pour promouvoir le leadership féminin dans les collectivités locales * Sources de données/Moyens de vérification : Organisations féminines locales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 3.4 : Les capacités des institutions publiques (au niveau national, régional, sectoriel) pour la planification et la programmation axée sur l’évidence, le S&E et la production des données statistiques comparables et désagrégés sont renforcées | Indicateur 3.4.1 Nombre d’unités/services de planification/ S&E/statistiques avec une capacité technique renforcée pour la collecte, analyse, et utilisation des données désagrégées, suite à l’assistance du programme  Base : 5  Situation en fin 2017: 10  (rapport CRESS: Country Report on Support to Statistics, INSTAT)  Cible : 12 (y inclus INSTAT, DNP, Services décentralisés) | * Mode de calcul : Dénombrement des d’unités/services de planification/ S&E/statistiques avec une capacité technique renforcée pour la collecte, analyse, et utilisation des données désagrégées, suite à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales de planification et de Statistiques * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Instabilité des personnels peut gêner l’ancrage de capacités durable  Mitigation : Faire des formations de formateurs et veiller à ce qu’ils repliquent les formations au sein de leurs structures |  |  |
| **Indicateur 3.4.2** Nombre d’enquêtes et études clés menées avec un rapport final publié sur les thématiques prioritaires appuyées par cet UNDAF+  Base : 0  Situation en fin 2017: 8   (étude RMC, Enquête IPC, MODA, MICS 2015, Inventaire National des Points d’eau modernes, SMART 2015, SMART 2016 et SMART-EMOP 2017)  Cible : 15 | * Mode de calcul : Dénombrement des enquêtes et études clés menés avec un rapport final publié sur les thématiques prioritaires appuyées par cet UNDAF+ * Sources de données/Moyens de vérification : Appareil statistique national * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 3.5 : Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées en vue d’améliorer le contrôle citoyen, la redevabilité des institutions et la participation des femmes et des jeunes dans la vie publique. | Indicateur 3.5.1 Nombre de structures faitières et plateformes de la société civile ayant bénéficié, du programme, de renforcement des capacités sur les techniques de contrôle citoyen.  Base : 20  Situation en fin 2017: 65 (donnees de 2016)  Cible : 62 | * Mode de calcul : Dénombrement structures faitières et plateformes de la société civile ayant bénéficié, du programme, de renforcement des capacités sur les techniques de contrôle citoyen. * Sources de données/Moyens de vérification : Structures faîtières de la société civile locale * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risque que les adminsitraitons publiques ne jouent pas le jeu en laissant les ONG accéder aux informations clés sur le service public  Mitigation : focaliser sur les outils de contrôle citoyen alternatif en environnement non collaboratif |  |  |
| Indicateur 3.5.2 Nombre d’initiatives entreprises par des structures faitières et plateformes, appuyées par le programme, pour influencer les systèmes de gouvernance et les politiques publiques prenant en compte l’équité et l’égalité du genre  Base : 0  Situation en fin 2017: 83 (donnees de 2016)  Cible : 5 (soit 1/an) | * Mode de calcul : Dénombrement des initiatives entreprises par des structures faitières et plateformes, appuyées par le programme, pour influencer les systèmes de gouvernance et les politiques publiques prenant en compte l’équité et l’égalité du genre * Sources de données/Moyens de vérification : Organisations faîtières de la société civile locale * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 3.5.3 Nombre de publications en rapport avec le contrôle citoyen, par des acteurs ayant recu l’assistance du programme dans ce domaine  Base : 0  Situation en fin 2017: 14 (donnees de 2016)  Cible : 10 (soit 2 rapports/an sur différents sujets en rapport avec la gouvernance) | * Mode de calcul : Dénombrement des publications en rapport avec le contrôle citoyen, par des acteurs en reçu l’assistance du programme dans ce domaine * Sources de données/Moyens de vérification : Organisations de la société civile locale * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 3.6 : Le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l’impunité est amélioré sur toute l’étendue du territoire national dans un cadre juridique réformé conforme aux principes de l’Etat de droit | Indicateurs 3.6.1 Nombre de Cours et tribunaux des régions affectées par la crise ayant repris toutes leurs activités (Gao, Tombouctou, Kidal et 3 cercles de Mopti), suite à l’assistance du programme  Base : 5  Situation en fin 2017: 11  Cible : 13 | * Mode de calcul : Dénombrement des Cours et tribunaux des régions affectées par la crise ayant repris toutes leurs activités (Gao, Tombouctou, Kidal et 3 cercles de Mopti), suite à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification  : Système judiciaire national * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risque que l’insécurité enpêche le déploiement des services publics, comme la justice dans les zones comme le Nord  Mitigation : stratégies de service public alternatif mieux en phase avec l’environnement : cas des cadis, par exemple, s’agissant de la Justice |  |  |
| Indicateurs 3.6.2 Nombre de prisons des régions affectées par la crise ayant repris toutes leurs activités (Gao, Tombouctou, Kidal et 3 cercles de Mopti), suite à l’assistance du programme  Base : 5  Situation en fin 2017: 7  Cible : 15 | * Mode de calcul : Dénombrement des Nombre de prisons des régions affectées par la crise ayant repris toutes leurs activités (Gao, Tombouctou, Kidal et 3 cercles de Mopti), suite à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification : Système judiciaire national * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 3.6.3 Pourcentage de la population enquêtée qui exprime sa confiance aux institutions judiciaires, suite à l’assistance du programme  Base : 37,7%  Situation en fin 2017: 36,7% (Rapport Malimetre 2017)  Cible : 50% | * Mode de calcul : Rapport Nb de personnes se disant satisfaites des institutions judiciaires, sur talle de l’échantillon des personnes enquêtées * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes de satisfaction/perception * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec l’appareil statistique national |
| Produit 3.7 : Les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits Humains disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux accomplir leurs missions en conformité avec les standards internationaux. | Indicateur 3.7.1 Nombre de rapports périodiques conformes aux standards produits et soumis aux organes des Traités et Conseil de Droit de l’Homme, appuyés  Base : 0  Situation en fin 2017: 1  Cible : 3 | * Mode de calcul : Dénombrement des rapports périodiques conformes aux standards produits et soumis aux organes des Traités and Conseil de Droit de l’Homme, appuyés par le programme * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales chargées de ces rapports * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risque que persiste un hiatus entre des structures qui existent formellement et une situation de fait défavorable aux droits humains  Mitigation : formation sensibilisation des corps demétiers clés comme la lustice et les forces de sécurité et de défense | Soutien politique pour faire accepter l’harmonisation avec les conventions internationales |  |
| Indicateur 3.7.2 : Nombre de rapports alternatifs produits et soumis aux organes des Traités et Conseil de Droit de l’Homme par les organisations de la société civile, appuyés par le programme  Base : 0  Situation en fin 2017: 1  Cible : 3 | * Mode de calcul : Dénombrement des rapports alternatifs produits et soumis aux organes des Traités et Conseil de Droit de l’Homme par les organisations de la société civile, appuyés par le programme * Sources de données/Moyens de vérification : Structures faîtières de la société civile * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 3.7.3 Nombre d’initiatives appuyées par le programme en faveur de lois spécifiques aux droits des femmes et des enfants qui soient en conformité avec les standards internationaux  Base : 0/5  Situation en fin 2017: 3/5  Cible : 5/5 | * Mode de calcul : Dénombrement des initiatives appuyées par le programme en faveur de lois spécifiques aux droits des femmes et des enfants qui soient en conformité avec les standards internationaux * Sources de données/Moyens de vérification : Structures nationales promotrices de telles initiatives * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Matrice des résultats UNDAF+ Axe 3 : Services Sociaux de Base | | | | | |
| **Priorité nationale : reconstruction de l’école malienne et mise en œuvre d’une politique active de développement social** | | | | | |
| Effet UNDAF | **Indicateurs, lignes de base, Cible** | Fiche technique | **Risques et hypothèses** | **Rôle des Partenaires** | Ressources |
| ***Effet 4 :* D’ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité**  **Lead : Gouvernement**  **Co-lead : UNFPA, UNICEF,**  **Autre :**  **OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONUFEMME, FAO, UNHCR ; OCHA ; PNUD ; Banque Mondiale** | Prévalence contraceptive  Base : 10 % (EDS-M V 2012);  Situation en fin 2017: 20,01%  Cible : 15% | * Mode de calcul : Rapport Nb de personnes utilisant la contraception, sur population éligible à la contraception * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Prochain EDSM prevu en 2018 * Maître d’œuvre : Système statistique national | **Hypothèses :**  Disponibilité de ressources (matérielles, financières et humaines)  Maitrise des effectifs des populations déplacées et d’accueil  Risques :  instabilité politique et institutionnelle**.**  Persistance de la crise sécuritaire  insécurité dans les zones d’intervention  Persistance des barrières socioculturelles | **S’applique à tous les produits**  **Gouvernement** :  Leadership, financement, mise en œuvre et S/E, coordination  **Collectivités locales** :  Maîtrise d’ouvrage du développement local dans le domaine de la santé  **Société Civile** : prestation de services, suivi / évaluation sur le terrain, plaidoyer  **Communautés :** mobilisation sociale en faveur des populations surtout des déplacés dans les zones d’accueil  Secteur privé : mobilisation de ressources additionnelles |  |
|  | Taux d’accouchement assisté par un personnel qualifié  Base : 56% (2013);  Situation en fin 2017: 32,08%  Cible : 65% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’accouchements assistés par un personnel qualifié, sur Nb total d’accouchement * Sources de données/Moyens de vérification : Système sanitaire et Appareil statistique nationaux * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec le Système statistique national |  |  |  |
|  | Taux de prévalence du VIH/SIDA  Base : 1,1% (EDSM, 2012-2013)  Situation en fin 2017: 1,1%  Cible : 0,6% | * Mode de calcul : Rapport Nb de personnes infectées, sur population générale * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Quinquennal * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |
|  | Taux Brut de Préscolarisation  Base : 3,6%  Situation en fin 2017: 6,1% (Raport UNESCO)  Cible : 10% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants préscolarisés, sur Nb total d’enfants en âge de l’être * Sources de données/Moyens de vérification : Statiques scolaires * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec l’Appareil statistique national et sectoriel Education |  |  |  |
|  | Taux brut d’admission au premier cycle du fondamental  Base : Garcon :80,1% - Filles: 55%  Situation en fin 2017: Garcon :74% - Filles: 63% (Annuaire statique du MEN )  Cible : Garcons: 85% - Filles: 85% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants inscrits en premier cycle fondamental, sur Nb total d’enfants en âge de l’être * Sources de données/Moyens de vérification : Statiques scolaires * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport l’Appareil statistique national et sectoriel Education |  |  |  |
|  | Education:  Taux brut de scolarisation au primaire  Base : Garcons: 76,4% - Filles: 64%  Situation en fin 2017: Garcon :78,3% - Filles: 66% (Annuaire statique du MEN )  Cible : Garcon: 90%- Filles: 90% | * Mode de calcul : Rapport Nb de filles scolarisées en primaire, sur Nb total de filles en âge de l’être * Sources de données/Moyens de vérification : * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport l’Appareil statistique national et sectoriel Education |  |  |  |
|  | Prévalence de la malnutrition chronique  Base : 28% (SMART 2014)  **Situation en fin 2017**: 23,1% (Filles:19,9% - garcons 26,7%)  (SMART 2017)  Cible : 23% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants souffrant de malnutrition chronique, sur le nombre total d’enfants de moins de 5 ans. * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |
|  | Taux de Prévalence des mutilations génitales féminines chez les tranches d’âge (0-14ans ; et 15-49ans)  Base : 0-14ans : 69% et 15-49 ans : 91% (EDSM 2012-2013)  Situation en fin 2017: ND  Cible : : 0-14ans : 64% et 15-49 ans : 86% | * Mode de calcul : Rapport Nb de femmes victimes de mutilations génitales sur la population générale des femmes * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Quinquennal * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |
|  | Prévalence du mariage des enfants (femmes de 20-49 ans) avant 15/18 ans  Base : Avant 15 ans: 15% (MICS 2010  Avant 18 ans: 61% (MICS 2010)  Situation en fin 2017: ND (17% et  49% selon MICS 2015)  Cible : Avant 15 ans: 18%  Avant 18 ans: 48% | * Mode de calcul : Rapport Nb de femmes/filles de 20-49 ans mariees avant l’age de 15/ 18 ans sur Population générale des filles/femmes de 20-49 ans * Sources de données/Moyens de vérification : Quinquennal, Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |
| Produit 4.1 : Les femmes, enfants et jeunes, en particulier les plus vulnérables utilisent un paquet intégré de services de santé de qualité | Indicateur 4.1.1 Taux de couverture vaccinale en Penta valent 3 chez les enfants de 0-11 mois (identification district les plus faibles UNICEF/OMS)  (désagrégation F/G)  Base : 89 % (Annuaire SLIS 2013)  Situation en fin 2017: 89%  (données de routine :DVD-MT)  Cible : 90%  Cible : 90% | * Mode de calcul : Rapport Nb enfants de 0-11 mois vaccinés au Penta valent, sur population générale des enfants de 0-11 mois * Sources de données/Moyens de vérification : Données de routine de la vaccinations (DVD-MT) * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | Insécurité dans les zones d’intervention  Diminution des ressources financières |  |  |
| Indicateur 4.1.2 Pourcentage de structures de santé qui offrent des services d’accouchement avec un équipement fonctionnel de réanimation néonatale (sac et masque fonctionnels de taille néonatal).  Base : 15 % en 2015  **Situation en fin 2017:** 24.6 % (347/1410)  Cible : 55% | * Mode de calcul : Rapport structures de santé qui offrent des services d’accouchement avec un équipement fonctionnel de réanimation néonatale, structures de santé qui offrent des services d’accouchement * Sources de données/Moyens de vérification : Données et enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |
| Indicateur 4.1.3 Nombre de structures publiques de santé prodiguant des soins cliniques aux enfants de moins de cinq ans selon l’approche PCIME  Base : 162 (2017)  Situation en fin 2017: 162  Cible : 516 | * Mode de calcul : Somme totale des Nombre de structures de santé prodiguant des soins cliniques aux enfants de moins de cinq ans selon l’approche PCIME * Sources de données/Moyens de vérification : Rapport annuel des agences * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |
| Produit 4.2: Les populations, en particulier les plus vulnérables ont accès à des services de qualité de prévention et de prise en charge du VIH et du Sida. | Indicateur 4.2.1 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans connaissant les moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du virus.  Base 1 : Homme 33% (EDS 2012-2013)  Situation en fin 2017: 28,7% (MICS 2015)  Cible 1 : Homme 40%  Base 2 : Femme 23.7% (EDS 2012-2013)  Situation en fin 2017: 20,4% (MICS 2015)  Cible 2 : Femme 33% | * Mode de calcul : Rapport Nb du de jeunes âgés de 15 à 24 ans connaissant les moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du virus, sur population générale des jeunes âgés de 15 à 24 ans * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | Situation d’insécurité/ conflit armé dans les zones d’intervention  Diminution des ressources financières  Mauvaise gouvernance  Insécurité dans les zones d’intervention  Diminution des ressources financières  Situations de crise |  |  |
| Indicateur 4.2.2 Pourcentage de femmes enceintes seropositives qui reçoivent les ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH).  Base : 28,9% (2014)  Situation en fin 2017: 41,60%  Cible : 90% | * Mode de calcul : Rapport Nb de cas d’administration du protocole PTME, sur Nb total de cas éligibles * Sources de données/Moyens de vérification : Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
|  | Indicateur 4.2.3 Nombre de structures de santé qui fournissent des ARV pédiatriques  Base : 79  Situation en fin 2017: 138  Cible : 377 | * Mode de calcul : Somme totale des structures de santé qui fournissent des ARV pédiatriques. * Sources de données/Moyens de vérification : Données et enquêtes nationales. * Périodicité : Annuelle * Maître d’oeuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’appareil statistique national. |  |  |  |
|  | Indicateur 4.2.4 Pourcentage de femmes enceintes seropositives sous ARV  Base : 28,9% (2014, Rapport annuel HCNLS)  Situation en fin 2017: 48%  Cible : 90% | * Mode de calcul : Rapport Nb de femmes enceintes seropositives beneficiants d’ARV, sur Nb total de femmes enceintes seropositives attendues. * Sources de données/Moyens de vérification : Données et enquêtes nationales. * Périodicité : Annuelle * Maître d’oeuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’appareil statistique national. |  |  |  |
| Produit 4.3 Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables ou affectées par les crises alimentaire et nutritionnelle, bénéficient d’un paquet complet d’interventions nutritionnelles au niveau des communautés et des services | Indicateur 4.3.1 % d’enfants souffrant de la malnutrition aigüe pris en charge dans les centres nutritionnels (désagrégation F/G)  Base : 57% (2013, SNIS)  **Situation en fin 2017:**  **MAS : 85%**  **120510/142398**  **(Rapport Cluster)**  Cible : 80% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants malnutris pris en charge dans les centres nutritionnels, sur Nb total d’enfants malnutris * Sources de données/Moyens de vérification : Système d’Information Sanitaire National * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | Insécurité dans les zones d’intervention  Diminution des ressources financières  Engagement politique national  Pesanteurs socio-culturelles  Accroissement de la pauvreté  Explosion démographique |  |  |
| Indicateur 4.3.2 % d’enfants et de femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aigue modérée pris en charge dans les centres de santé  Base : 74% (Rapport annuel SPR - 2015)  **Situation en fin 2017**: **MAM: 29%**  **128659/432932 (rapport PAM)**  Cible: 50% | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants et de femmes enceintes et allaitantes (FEFA) malnutris pris en charge dans les centres nutritionnels, sur Nb total d’enfants et de FEFA malnutris. |
| Indicateur 4.3.4 : Taux de couverture du programme de prévention de la malnutrition aigue modérée:  Base: 75,6% (Rapport annuel SPR - 2015)  **Situation en fin 2017: 62 % SPR 2017**  Cible: >70% | * Mode de calcul : Nbre d’enfants de 6 à 23 mois qui participent effectivement au programme de prévention sur le nbre total d’enfants éligibles au programme. |
| Indicateur 4.3.5 prévalence de l’insuffisance pondérale (garçons vs filles)  Base : Garcon 25% et Filles : 24% (SMART 2014)  **Situation en fin 2017**: 16,3% / Garcon: 19,1% - Filles: 14,4% (SMART 2017)  Cible : 10% (garcon et Filles) | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants (garcons et filles) en insuffisance pondérale, sur le nb total d’enfants de moins de 5 ans. * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
| Indicateur 4.3.6 Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 6-59 mois (désagrégation F/G)  Base : Garcon :14% et Filles : 12% (SMART, 2014)  **Situation en fin 2017**: 10,7% / Garcon: 12,2% - Filles: 9,6% (SMART 2017)  Cible : 8% (Filles et Garcons) | * Mode de calcul : Rapport Nb d’enfants de 6-59 mois atteints de malnutrition aiguë, sur population générale des enfants de 6-59 mois * Sources de données/Moyens de vérification : Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
| Produit 4.4 Les enfants d’âge préscolaires et scolaires et les jeunes, particulièrement les plus vulnérables ont accès à une éducation de base de qualité  Produit 4.5 Les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient de protection et de prise en charge adéquate contre les violences, abus et exploitation | Indicateur 4.4.1 Nombre de garçons et de filles, déscolarisés et non scolarisés qui participent à l'enseignement/apprentissage primaire (F1 et F2)  Base : 1,200,000  Situation en fin 2017: Total : 1,079,623  (120,377. Extraits de : i) Rapport annuel UNICEF 2017 = 35,653 et ii) Rapport UNESCO = 84,724)  Cible: 600,000 | * Mode de calcul : Somme totale des garçons et des filles déscolarisés et non scolarisés qui participent à un enseignement/apprentissage de qualité * Sources de données/Moyens de vérification : Rapports annuels des agences (UNICEF, UNESCO), Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national Résultat | Poursuite de la fermeture de classes dans une logique de rejet du modèle éducatif proposé  Insécurité  Grève d’enseignants  Insufficance de ressource | Gouvernement  Collectivités locales  CAP  Communautés  ONG nationales |  |
| Indicateur 4.5.4 Nombre d’écoles beneficiant de la cantine scolaire  Base: 596  Situation en fin 2017: 596  Cible: 750 | * Mode de calcul: Nombre total des écoles avec des cantines fonctionnelles * Sources de données: Situation mise à jour des interventions * Périodicité: Année scolaire * Maître d’oeuvre : Centre National de Cantine Scolaire |
| Indicateur 4.5.5 Nombre d’ élèves bénéficiant de repas scolaires  Base: 108 780  Situation en fin 2017: 108 780  Cible: 175 984 | * Mode de calcul: Effectifs mis à jour dans le registre de suivi * Sources de données: Rapports des Centre d’Animation Pédagogique * Périodicité: Année scolaire * Maître d’oeuvre : Centre National de Cantine Scolaire |
| Indicateur 4.4.2 Pourcentage de garçons et de filles affectés par des situations d’urgence bénéficiant d’un accès continu à une éducation de qualité  Base : Total : 80%  **Situation en fin 2017**: Garçons : 70% (58865/83667)  Filles : 61% (42627/70083) (donnees de 2016)  Cible : 100% | * Mode de calcul : Rapport Nb de garçons et de filles affectés par des situations d’urgence bénéficiant d’un accès continu à une éducation de qualité, sur Nb total de garçons et de filles affectés par des situations d’urgence * Sources de données/Moyens de vérification : Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
| Indicateur 4.5.2 Nombre de survivant(e)s de VBG pris(e)s en charge (médicale, psychosociale, légale, hommes/femmes)  Base : 3 542  **Situation en fin 2017**: 6128 (dont soutien Psychosocial 3 351 ; services de Santé : 1 993 ; aide Juridique : 84 ; activités génératrices de revenus : 700)  (sous cluster VBG)  Cible : 12 000 | * Mode de calcul : Somme totale de survivant(e)s identifié(e)s et pris(es) en charge. désagrégation par type d’appui * Sources de données/Moyens de vérification : Bases de données GBVIMS, DiMonitoring * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Indicateur 4.5.3 Nombre de législations spécifiques adoptées sur les VBG  Base : 0  Situation en fin 2017: 0  Cible : 1 | * Mode de calcul : Dénombrement des législations spécifiques adoptées sur les VBG * Sources de données/Moyens de vérification : Données nationales * Périodicité : Fin du cycle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec les structures nationales compétentes : Assemblée nationale et Misnitère PFEF |
| Produit 4.6: Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquate | Indicateur 4.6.1 : Existence du plan d’action d’expansion de la politique nationale de la protection sociale  Base : Non (2017)  **Situation en fin 2017**: Non  Cible : Oui | * Mode de détermination : Tout indice de visibilité et ou de fonctionnement d’un cadre politique et juridique de protection sociale réformé * Sources de données/Moyens de vérification : Données et nationales et observation directe * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Insufisance de ressources focalisées sur la protection sociale |  |  |
| Indicateur 4.6.2 Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé  Base : 4% 2012  Situation en fin 2017: 5,02%  Cible : 5% | * Mode de calcul : Rapport Nb de personnes couvertes par les mutuelles de santé, sur population générale * Sources de données/Moyens de vérification : Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |
| Indicateur 4.6.3 Nombre de ménages vulnérables bénéficiant d’un transfert monétaire  Base : 4761  **Situation en fin 2017:** 135,725  **(rapport annuel 2017 PAM et rapport annuel 2017 FAO)**  Cible : 122 000 | * Mode de calcul : Somme totale de ménages vulnérables bénéficiant d’un transfert monétaire, sur Nb total de ménages vulnérables * Sources de données/Moyens de vérification : Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Matrice des résultats UNDAF + : Axe 4 Croissance Inclusive et Développement durable | | | | | |
| **Priorité nationale**: construction d’une économie émergente | | | | | |
| Effet UNDAF | **Indicateurs, lignes de base, Cible** | Fiche technique | **Risques et hypothèses** | **Rôle des Partenaires** | Ressources |
| ***Effet5 : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté***  **Lead : Gouvernement**  **Co-lead PNUD, FAO,** MINUSMAS&R, ECU,  **Autres** : UNICEF, CNUCED, ONUDI, FIDA, UNFPA, PAM, OMS, BIT, UNHABITAT, UNEP, UNCDF, ONU femmes | Taux d’insécurité alimentaire  Base : 24,4%  Situation en fin 2017: 20% (rapport ENSAN 2017)  Cible : 14% | * Mode de calcul : Rapport Nb de personnes en insécurité alimentaire, sur population générale * Sources de données.Moyens de vérification : Données et Enquêtes nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | R : Insécurité sur le territoire; instabilité politique  H : Cohésion nationale; Inclusion | UN : Appui technique (formulation et appui à la mise en œuvre) aux politiques de lutte contre la pauvreté  Gouvernement : Leadership du dialogue GdM/PTF (dont UN) |  |
| Taux de croissance économique  Base : 1,7% (2013)  Situation en fin 2017: 5,5% (INSTAT)  Cible : 7% | * Mode de calcul : Rapport Variation du PIB sur une période, sur le PIB en début de période * Sources de données/Moyens de vérification : Données nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
| Taux de pauvreté  Base : 43,6%  Situation en fin 2017: 46,8% (EMOP 2017)    Cible : 21% | * Mode de calcul : Rapport nb personnes sous le seuil de pauvreté, sur la population générale * Sources de données/Moyens de vérification : Données nationales * Périodicité : Annuelle ou plus * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
| Produit 5.1 : Les populations défavorisées et les exploitations familiales bénéficient de compétences techniques, de moyens et d’activités génératrices de revenus pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. | Indicateur 5.1.1 Nombre de de femmes et d’hommes ayant bénéficié de l’assistance alimentaire du programme parmi la population affectée par l’insécurité alimentaire  Base : 1,23 millions (2013)  Situation en fin 2017: 291 655  (Femme : 147,285 et Homme: 144,370)  Cible : 600 000 | * Mode de calcul : Dénombrement des femmes et hommes ayant bénéficié d’assistance alimentaire parmi la population affectée par l’insécurité alimentaire * Sources de données/Moyens de vérification: Données Entités UN/Effet5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Stabilité de la situation sécuritaire  Changement climatique  Risque de catastrophes  Participation et adhésion des bénéficiaires | UN : Assistance technique  Apport de ressources  Suivi-évaluation  Gouvernement : Encadrement technique en nombre et en qualité  Ressources financières  Supervision |  |
| Indicateur 5.1.2 Nombre de bénéficiaires de projets d’AGR opérationnalisés dans les zones affectées par l’insécurité alimentaire et nutritionnelle (désagrégation F/H)  Base : 5 331  Situation en fin 2017: 127717 (estimation au moins 63% de femmes)  Cible : 10 000 | * Mode de calcul : Dénombrement des bénéficiaires de projets d’AGR opérationnalisés dans les zones affectées par l’insécurité alimentaire et nutritionnelle * Sources de données/Moyens de vérification: Données Entités UN/Effet5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
|  | Indicateur 5.1.3 Nombre de femmes, hommes, fille et garçons qui ont reçu l’assistance alimentaire pour la création d’actifs productif  Base : 0  Situation en fin 2017: 170,397  (Homme : 84,346 et Femme : 86,051)  Cible : 277,500 | * Mode de calcul : Dénombrement des bénéficiaires de projets creation d’actif dans les zones affectées par l’insécurité alimentaire et nutritionnelle * Sources de données/Moyens de vérification: Données Entités UN/Effet5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risk programmatique lié aux partenariat avec les institutions étatique et ONG et le services financiers en particulier dans les zones d’insécurité | UN : Assistance technique  Apport de ressources  Suivi-évaluation  Gouvernement : Encadrement technique en nombre et en qualité  Ressources financières  Supervision |  |
|  | Indicateur 5.1.4 : Quantité d’actifs crées, réhabilités ou améliorés dans les communautés ciblées  Base : 0    Situation en fin 2017:  Terre rehabilité : 2423 ha  Perimètres irrigue: 682 ha  forage et puis : 59  Cible :  Terres rehabilté :10000 ha  Perimetre irrigue :3000 ha  forage et puis : 400 | * Mode de calcul : Dénombrement des actifs crées rehabilité dans les zones affectées par l’insécurité alimentaire et nutritionnelle * Sources de données/Moyens de vérification: Données Entités UN/Effet5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Risk programmatique lié aux partenariats avec les institutions étatiques et ONG et le service financier en particulier dans les zones d’insécurité |  |  |
| Produit 5.2 : Les structures étatiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent de compétences techniques et de moyens pour améliorer les capacités productives et commerciales pour impulser une croissance verte et inclusive. | Indicateur 5.2.1 Nombre de réformes de l’environnement des affaires appuyées par le programme  Base : 0  Situation en fin 2017: 3  Cible : 5 | * Mode de calcul : Dénombrement des réformes de l’environnement des affaires appuyées par le programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données Entités UN/Effet5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec les structures étatiques compétentes |  |  |  |
| Indicateur 5.2.3 Nombre de filières dans l’agroalimentaire développées avec l’appui du programme  Base : 4  Situation en fin 2017: 17  Cible : 20 | * Mode de calcul : Dénombrement chaînes de valeur dans l’agroalimentaire développées avec l’appui du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU en rapport avec Effet 5 * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 5.3 : La mise en œuvre des politiques nationales de création d’emplois et d’entreprenariat féminin favorise une meilleure insertion socio-économique des jeunes et des femmes | Indicateur 5.3.1 Nombre d’emplois générés pour les jeunes et les femmes dans les zones affectées par la crise, suite à l’appui du programme  Base : 0  Situation en fin 2017: 9211 emplois (dont 8389 femmes et 822 jeunes)  Cible : 500 | * Mode de calcul : Dénombrement des emplois générés pour les jeunes et les femmes dans les zones affectées par la crise, suite à l’appui du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU Effet 5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat | Déficit de données statistiques régulièrement produites et désagrégées sur le  travail et l’emploi ;  • Insuffisance de collaboration/coordination/synergie des actions des services  techniques des départements en charge de l’emploi des jeunes et du travail et faible  cohérence des différentes interventions dans le domaine de l’emploi des jeunes | Gouvernement :  Encadrement technique en nombre et en qualité  Ressources financières  Supervision  PTFs; Assistante technique et financière dans le cadre de la Coopération bilatérale et multilatérale |  |
| Indicateur 5.3.2 Nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié de l’appui financier des Structures de financements décentralisés (SFD), suite à l’assistance du programme  Base : 0  Situation en fin 2017: 5731 femmes (mutuelles, banques de céréales,warrantage)  Cible : 12000 | * Mode de calcul : Dénombrement des femmes et des jeunes ayant bénéficié de l’appui financier des Structures de financements décentralisés (SFD), suite à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU/Effet 5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 5.4 : Les populations vulnérables bénéficient d’un meilleur cadre de vie à travers un accès durable à l’eau et un assainissement adéquat | Indicateur 5.4.1 Nombre de personnes beneficiant d'un acces a une source d'eau ameliorée  Base : 494,192 (2017)  Situation en fin 2017: 494,192 (307,392 en situation humanitaire et 180,336 enfants)  Cible : 800,000 (dont 500,000 en situation humanitaire) | * Mode de calcul : Somme totale des personnes ayant accès à une source d’eau améliorée, suite à l’appui du programme, (désagrégation en situation humanitaire et enfant) * Sources de données/Moyens de vérification: Donnees SNU/Effet5, (Rapports annuel UNICEF), Données nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | Risque : instabilité politique et sécuritaire  Hypothèse : Mise en œuvre correcte des politiques sectorielles | Accompagnement technique et financière |  |
| Indicateur 5.4.2 Nombre de personnes vivant dans les communautés certifiées FEDAL (Fin de la Defecation a l'air libre)  Base : 942,500 (2017)  Situation en fin 2017: 942,500  Cible : 1,000,000 | * Mode de calcul : Dénombrement des personnes ayant accès à une latrine, suite à l’appui du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU/Effet 5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |
| Produit 5.5 : La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre des politiques de promotion de l’utilisation accrue des énergies nouvelles et renouvelables, l’efficacité énergétique par des mesures d’adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes | Indicateur 5.5.1 Nombre de villages bénéficiaires de technologies d’énergie solaires, suite à l’appui du programme  Base : 100 (2011)  Situation en fin 2017: 300  Cible : 200 | * Mode de calcul : Dénombrement des villages bénéficiaires de technologies d’énergie solaires, suite à l’appui du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU/Effet5 * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | Risque : instabilité politique et sécuritaire  Hypothèse : services de vulgarisation fortement impliqués.  Hypothèse : Assemblée Nationale et Autorités décentralisées fortement engagées.  Hypothèse : Mise en œuvre correcte des politiques sectorielles  Déficit de données statistiques  Manque de volonté politique éventuel d’accorder la priorité à ce produit  Le DDR et la résilience sont des thématiques transversales qu’on ne peut se contenter de mesurer dans le seul domaine environnemental  Stabilité politique.  Autorités politiques sensibles à la RRC | Accompagnement technique et financier  Encadrement technique  Financement |  |
|  | Indicateur 5.5.2 % producteurs agricoles formés utilisant des techniques de maîtrise et de gestion d’eau et/ou des techniques de production et de gestion durable des terres, suite à l’appui du programme  Base : 15%  Situation en fin 2017: 80%  Cible : 80% | * Mode de calcul : Rapport Nb de producteurs agricoles utilisant des techniques de maîtrise et de gestion d’eau et/ou des techniques de production et de gestion durable des terres, sur Nb total de producteurs agricoles * Sources de données/Moyens de vérification: Données agricoles nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |  |  |  |
|  | Indicateur 5.5.3 Nombre de comités communaux et locaux de RRC mis en place et opérationnels, suite à l’appui du programme  Base : 0  Situation en fin 2017: 2  Cible : 15 | * Mode de calcul : Dénombrement des comités communaux et locaux de RRC mis en place et opérationnels suite à l’appui du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données SNU * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat |  |  |  |
| Produit 5.6 : Les populations et les autres acteurs affectés par la désertification et la déforestation bénéficient de capacités accrues pour gérer de manière durable les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes | Indicateur 5.6.1 Superficie des aires protégées  Base : 100000 ha en 2010  Situation en fin 2017: 100,719  Cible : 131220 ha | * Mode de calcul : Mesure des aires protégées * Sources de données/Moyens de vérification: Données nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national | instabilité politique et sécuritaire  Mise en œuvre correcte des politiques sectorielles |  |  |
| Indicateur 5.6.2 Bilan des émissions/absorptions de gaz à effet de serre dans le secteur du changement d’affectation des terres et de la foresterie (Giga grammes de CO2)  Base : -42 318  Situation en fin 2017: : -245177 ktéq CO2  Cible : -65 646 | * Mode de calcul : "Bilan des émissions/absorptions de gaz à effet de serre dans le secteur du changement d’affectation des terres et de la foresterie (Giga grammes de CO2)" * Sources de données/Moyens de vérification: Données nationales * Périodicité : Annuelle * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec l’Appareil statistique national |
| Indicateur 5.6.3 Nombre de projets mis en œuvre à travers le Fonds Climat Mali, suite à l’assistance du programme  Base : 3  Situation en fin 2017: 3  (rapport PNUD, ONUFemmes et FAO)  Cible : 10 | * Mode de calcul : Dénombrement des projets mis en œuvre à travers le Fonds Climat Mali, suite à l’assistance du programme * Sources de données/Moyens de vérification: Données Fonds Climat mali * Périodicité : Annuelle ou moins * Maître d’œuvre : Groupe de Résultat, en rapport avec le Fonds Climat Mali |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Tableau d’explicitation de l’ancrage des questions émergentes dans la Matrice UNDAF+ | | | | | |
| N° | Thématiques nouvelles ou saillantes à prendre sur lesquelles articuler des contenus de programmes dans le cadre des Effets et Produits ci-contre | | Ancrage dans la Matrice | | Logiques de programmation |
| Niveau Effets | Niveau Produits |
| .1. | **CREDD/ Croissance Inclusive** | * "Elément de diagnostic dans le CREDD : "*Le Mali doit relever le défi de rendre le secteur privé plus dynamique, compétitif et créateur d’emplois, notamment à travers des réformes structurelles importantes*." : le Programme pourrait consacrer plus d’effort à aider le pays à améliorer son attractivité pour les investisseurs étrangers. | **Effet 5** : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté. | **Produit 5.2** : Les structures étatiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent de compétences techniques et de moyens pour améliorer les capacités productives et commerciales pour impulser une croissance verte et inclusive. | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| * Autre élément de diagnostic et d’orientation possible pour le programme (rangé dans le volet services sociaux de base du CREDD) : "*Inadéquation entre formation et emploi (employabilité des jeunes sortants)*" : dans le cadre de la transition de l’humanitaire vers le développement, le programme devrait mieux aider le pays à initier des réformes pour favoriser les liaisons entre le système éducatif et l’appareil national de production. | **Effet 5** : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté. | **Produit 5.3** : La mise en œuvre des politiques nationales de création d’emplois et d’entreprenariat féminin favorise une meilleure insertion socio-économique des jeunes et des femmes | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **CREDD/Services Sociaux de Base** | * Eléments de diagnostic du secteur Education : "*Faiblesse de la gouvernance du secteur (insuffisance et mauvaise gestion des ressources financières, prolifération d’établissements privés non conformes aux normes) ; inexistence d’une carte scolaire adaptée*" : le programme pourrait renforcer son action stratégique dans le cadre du développement des ressources techniques de gestion du secteur, en complément à son action humanitaire de terrain, et dans le cadre de la transition de l’humanitaire vers le développement | **Effet 4** : D’ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité | **Produit 4.4** : Les enfants d’âge préscolaires et scolaires et les jeunes, particulièrement les plus vulnérables ont accès à une éducation de base de qualité | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| * Eléments de diagnostic du secteur Santé : "*Il s’agissait de transférer aux collectivités/communautés les pouvoirs de décision et de gestion relatifs à la résolution des problèmes locaux de santé et de développer un système de financement communautaire des dépenses de santé complémentaire au financement public. Dans ce cadre, il s’agira de renforcer la dynamique communautaire positive qui s’est instaurée*." : toujours dans le cadre de la transition de l’humanitaire vers le développement, le programme pourrait mieux susciter et accompagner des dynamiques d’ancrage institutionnel local et communautaire de l’offre de services de santé. | **Effet 4** : D’ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité | **Produit 4.1** : Les femmes, enfants et jeunes, en particulier les plus vulnérables utilisent un paquet intégré de services de santé de qualité  **Produit 4.2**: Les populations, en particulier les plus vulnérables ont accès à des services de qualité de prévention et de prise en charge du VIH et du Sida. | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **CREDD/Gouvernance** | * Elément de diagnostic et d’orientation : "Agir efficacement et rapidement pour la Paix et la Réconciliation Nationale", en rapport avec l’ODD 16 sur priorisé par le pays : "Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes » : L’enjeu pour le programme peut être dans les deux années à venir, de voir comment mieux faire avancer les composantes clés de l’Accord de Paix : la démobilisation et le désarmement, tout en soutenant les efforts de neutralisation des groupes terroristes dans le cadre sans doute sous-régional du G5 Sahel. | **Effet 1** : La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains | Produit 1.2. Secteur de la sécurité : Le secteur de la sécurité est renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la lutte contre les crimes transnationaux  Produit 1.3. DDR/Réinsertion : Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de DDR et des acteurs concernés sont renforcées pour la mise en œuvre d’une démobilisation et d’une réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d’auto-défense, communautés et groupes vulnérables, notamment les enfants) | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| * Eléments de diagnostic du CREDD : "(…) *une gouvernance inclusive du territoire pour conforter la légitimité des collectivités territoriales, une meilleure prise en compte des citoyens, des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques*" ; "(…) *l’adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la GAR ; l’amélioration des mécanismes de transparence et de redevabilité auprès du citoyen concernant les politiques et programmes publics*." : le programme pourrait accompagner cet objectif par une relance des appuis stratégiques aux organes de contrôle comme la Section des Comptes du Conseil Constitutionnel, mais aussi à la société civile en soutien à des actions de contrôle citoyen de l’action publique | **Effet 3** : Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit | **Produit 3.1** : Les capacités de l’Assemblée Nationale et des Structures de contrôle des Finances publiques (Section des Comptes de la Cours Suprême) sont renforcées en vue d’améliorer la redevabilité dans la gestion des politiques publiques  **Produit 3.2** : Les capacités de l’Etat, des OGE et OSC sont renforcées en vue de l’amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d’une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes.  **Produit 3.3** : Les stratégies et plans d’action disponibles sont opérationnalisés pour l’approfondissement de la décentralisation et la consolidation de la gouvernance locale.  **Produit 3.4** : Les capacités des institutions publiques (au niveau national, régional, sectoriel) pour la planification et la programmation axée sur l’évidence, le S&E et la production des données statistiques comparables et désagrégés sont renforcées  **Produit 3.5** : Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées en vue d’améliorer le contrôle citoyen, la redevabilité des institutions et la participation des femmes et des jeunes dans la vie publique  **Produit 3.6** : Le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l’impunité est amélioré sur toute l’étendue du territoire national dans un cadre juridique réformé conforme aux principes de l’Etat de droit  **Produit 3.7** : Les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits Humains disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux accomplir leurs missions en conformité avec les standards internationaux | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| * Autre élément de diagnostic de la gouvernance nationale : "En matière de gestion des finances publiques, le Gouvernement devra accroitre l’efficacité de la politique fiscale, renforcer la qualité du contrôle interne ex post et du contrôle externe, mettre effectivement en application la loi contre l’enrichissement illicite, et la politique nationale de la transparence." : il s’agirait pour le programme de voir en quoi le gouvernement pourrait être accompagné dans la mise en œuvre de ces différents outils et cadres de gouvernance, bien que l’on puisse présumer que la période électorale imminente ne serait pas très propice à des évolutions importantes en ces matières. | **Effet 3** : Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **.2.** | **SSDIRN/Nord-Mali** | Critère de choix de projets pro-SSDRN/1 : "Exploiter les atouts pérennes et naturels : afin de définir parmi ce portefeuille le « projet phare », il est proposé de se fonder sur ceux qui exploitent et mettent en valeur directement les atouts pérennes de ces régions du Nord du Mali, et notamment le fleuve Niger, le climat ensoleillé, le sous-sol et le patrimoine culturel. En somme, les caractéristiques spatiales des régions du Nord du Mali et les enjeux liés à la géopolitique et à la géostratégie, commandent de faire des contraintes d’aujourd’hui les atouts de demain." | Effet 1  Effet 2  Effet 3  Effet 4  Effet 5 | Tous Produits/Effet 1  Tous Produits/Effet 2  Tous Produits/Effet 3  Tous Produits/Effet 4  Tous Produits/Effet 5 | Dans la SSDIRN, il n’y a pas de contenus qui sortent du cadre d’appui fixé dans le programme. En revanche, la Stratégie a ce plus de dégager des critères, à utiliser par les entités parties à l’UNDAF, lors de la formulation de leurs projets et programmes spécifiques, pour s’assurer de la prise en compte des régions du Nord |
| Critère de choix de projets pro-SSDRN/2 : "Prendre en considération les exigences du court terme et préparer l’avenir : ainsi, il est nécessaire d’avoir un impact significatif sur le court terme et, dans le même temps, préparer l’avenir. Deux types de projets prioritaires sont donc proposés, d’une part les projets qui tout en exploitant les atouts naturels du pays, permettent d’obtenir des résultats significatifs à un an, et d’autre part, les projets structurants à plus long terme, qui nécessitent plus de préparation, et pour lesquels les choix d’aujourd’hui seront déterminants." |
| Critère de choix de projets pro-SSDRN/3 : "Rechercher les effets leviers et multiplicateurs : la stratégie consiste ici à prioriser les projets qui nécessitent le minimum de pré requis et d’investissements pour réussir (en tenant compte du critère sécuritaire conjoncturel), et qui ont le maximum d’effets leviers en terme d’impact sur le développement de ces régions, sur la cohésion sociale, sur la production de richesses et la réduction de la pauvreté, sur le climat des affaires, et qui faciliteront la mise en œuvre d’autres projets." |
| **.3.** | **ODD priorisés par le Mali : 1, 10 et 16** | Si le pays conserve l’ODD 1 (Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes ) comme première priorité, c’est dans les profondeurs de l’ordonnancement international qu’il va chercher ses deuxième et troisième Objectifs prioritaires, à savoir l’ODD 10 (Réduire les inégalités) et l’ODD 16 (Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l’accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes). La focalisation que le pays fait sur les ODD 10 et 16, qui emportent globalement les droits humains, la paix et la réconciliation, mais aussi la gouvernance et l’efficacité des institutions, etc. notamment, est le fait notable de l’exercice de priorisation, que la suite de l’UNDAF devrait mieux refléter, puisqu’à ces actes de souveraineté près, le Mali reprend pour les autres ODD, l’ordre de priorité structurel. | **ODD 1** :   * **Effet 4** : D’ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité | **Produit 4.1** : Les femmes, enfants et jeunes, en particulier les plus vulnérables utilisent un paquet intégré de services de santé de qualité  **Produit 4.2** : Les populations, en particulier les plus vulnérables ont accès à des services de qualité de prévention et de prise en charge du VIH et du Sida.  **Produit 4.3** : Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables ou affectées par les crises alimentaire et nutritionnelle, bénéficient d’un paquet complet d’interventions nutritionnelles au niveau des communautés et des services  **Produit 4.4** : Les enfants d’âge préscolaires et scolaires et les jeunes, particulièrement les plus vulnérables ont accès à une éducation de base de qualité  Produit 4.5 Les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient de protection et de prise en charge adéquate contre les violences, abus et exploitation  Produit 4.6: Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquate | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **ODD 10** :   * **Effet 5** : Les populations défavorisées particulièrement les femmes et les jeunes, bénéficient de capacités et d’opportunités productives accrues, dans un environnement sain et durable, favorable à la réduction de la pauvreté | **Produit 5.1** : Les populations défavorisées et les exploitations familiales bénéficient de compétences techniques, de moyens et d’activités génératrices de revenus pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.  **Produit 5.2** : Les structures étatiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent de compétences techniques et de moyens pour améliorer les capacités productives et commerciales pour impulser une croissance verte et inclusive.  **Produit 5.3** : La mise en œuvre des politiques nationales de création d’emplois et d’entreprenariat féminin favorise une meilleure insertion socio-économique des jeunes et des femmes  **Produit 5.4** : Les populations vulnérables bénéficient d’un meilleur cadre de vie à travers un accès durable à l’eau et un assainissement adéquat  **Produit 5.5** : La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre des politiques de promotion de l’utilisation accrue des énergies nouvelles et renouvelables, l’efficacité énergétique par des mesures d’adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes  **Produit 5.6** : Les populations et les autres acteurs affectés par la désertification et la déforestation bénéficient de capacités accrues pour gérer de manière durable les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **ODD16** :   * **Effet 1** : La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains * **Effet 2** : D’ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l’éducation pour la paix * **Effet 3** : Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit | **Produit 1.1.** Dialogue politique / médiation: Capacités techniques des institutions gouvernementales et des autres acteurs nationaux y compris les groupes armés, renforcées en vue de l’amélioration des mécanismes de dialogue politique et de médiation inclusifs sont améliorés à travers le renforcement  **Produit 1.2.** Secteur de la sécurité : Le secteur de la sécurité est renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la lutte contre les crimes transnationaux  **Produit 1.3.** DDR/Réinsertion : Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de DDR et des acteurs concernés sont renforcées pour la mise en œuvre d’une démobilisation et d’une réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d’auto-défense, communautés et groupes vulnérables, notamment les enfants)  **Produit 1.4** : réduction des risques explosifs : Les risques explosifs sont réduits à travers une capacité nationale et communautaire renforcée.  **Produit 2.1**. Justice transitionnelle : Les capacités techniques des institutions en charge du processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la réconciliation, le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, y compris les femmes  **Produit 2.2**. Dialogue inter-/intra-communautaire : Les communautés disposent des capacités techniques nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits communautaires, au renforcement de la cohésion sociale, et de créer les conditions de retour des réfugiés et déplacés  **Produit 2.3**. Education à la culture de la paix : Les capacités techniques et matérielles des institutions (ministère de l’Education, Enseignement supérieur, syndicats d’élèves et d’enseignants) sont renforcées pour la promotion de l’éducation à la culture de la paix et droits de l’homme.  **Produit 2.4**. Patrimoine culturel : Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils pour la promotion de la diversité et des expressions culturelles sont élaborés  Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit  **Produit 3.1** : Les capacités de l’Assemblée Nationale et des Structures de contrôle des Finances publiques (Section des Comptes de la Cours Suprême) sont renforcées en vue d’améliorer la redevabilité dans la gestion des politiques publiques.  **Produit 3.2** : Les capacités de l’Etat, des OGE et OSC sont renforcées en vue de l’amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d’une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes.  **Produit 3.3** : Les stratégies et plans d’action disponibles sont opérationnalisés pour l’approfondissement de la décentralisation et la consolidation de la gouvernance locale.  **Produit 3.4** : Les capacités des institutions publiques (au niveau national, régional, sectoriel) pour la planification et la programmation axée sur l’évidence, le S&E et la production des données statistiques comparables et désagrégés sont renforcées  **Produit 3.5** : Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées en vue d’améliorer le contrôle citoyen, la redevabilité des institutions et la participation des femmes et des jeunes dans la vie publique.  **Produit 3.6** : Le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l’impunité est amélioré sur toute l’étendue du territoire national dans un cadre juridique réformé conforme aux principes de l’Etat de droit  **Produit 3.7** : Les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits Humains disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux accomplir leurs missions en conformité avec les standards internationaux. | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **.4.** | **UNISS/G5-Sahel** | Les éléments du diagnostic préparatoire au plan d’action de l’UNISS, montrent que le Secrétariat du G5 connaît encore des faiblesses importantes, que des agences pourraient aider à résorber et contribuer ainsi à la pleine opérationnalité du G5 Sahel : l’appropriation du Programme d’Investissement, les interfaces entre le Secrétariat et la Présidence du Groupe, le suivi des engagements de la table ronde G5 Sahel de Bruxelles (sécurité et développement), ainsi que les possibles interactions entre le G5 et les autres entités sous-régionales comme la CEDEAO, le CILSS, la Commission du Bassin du Lac Tchad, sont autant de défis sur lesquels le programme pourrait articuler un plan de développement de capacités du G5 ancré dans l’UNISS, et naturellement limité aux institutions du Mali ayant partie liée aux structures du G5. | **Effet 1** : La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains | **Produit 1.1.**  Dialogue politique / médiation: Capacités techniques des institutions gouvernementales et des autres acteurs nationaux y compris les groupes armés, renforcées en vue de l’amélioration des mécanismes de dialogue politique et de médiation inclusifs sont améliorés à travers le renforcement  **Produit 1.2.** Secteur de la sécurité : Le secteur de la sécurité est renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la lutte contre les crimes transnationaux  **Produit 1.3.** DDR/Réinsertion : Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de DDR et des acteurs concernés sont renforcées pour la mise en œuvre d’une démobilisation et d’une réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d’auto-défense, communautés et groupes vulnérables, notamment les enfants)  **Produit 1.4** : réduction des risques explosifs : Les risques explosifs sont réduits à travers une capacité nationale et communautaire renforcée | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **.5.** | **MINUSMA/Stratégie de transition** | Paix et réconciliation : La mise en œuvre de l’Accord de paix demande plus d’engagement des agences, y compris, avec l’aide de la Mission, le renforcement de leurs capacités là où elles ont le mandat ; dans la mise en œuvre de l’Accord aussi, au fur et à mesure des avancées, la Mission pourrait se recentrer sur les aspects politiques et la mobilisation de ressources et laisser plus de place aux autres entités dans le déroulement opérationnel des programmes de paix et de réconciliation nationale. D’ores et déjà, les agences ayant un mandat sur les aspects de protection humaine, pourraient conforter leur réponse dans des domaines comme la lutte contre les violences sexuelles, la protection des personnes déplacées : le tout dans une logique, sinon de transition, du moins de lien humanitaire-développement, dans les parties du territoire connaissant l’apaisement. | **Effet 1** : La paix et la stabilisation sont assurées à travers un dialogue politique inclusif et une réforme démocratique des institutions concernées, et la promotion d’une coexistence pacifique et le respect des droits humains | **Produit 1.1.**  Dialogue politique / médiation: Capacités techniques des institutions gouvernementales et des autres acteurs nationaux y compris les groupes armés, renforcées en vue de l’amélioration des mécanismes de dialogue politique et de médiation inclusifs sont améliorés à travers le renforcement  **Produit 1.2.** Secteur de la sécurité : Le secteur de la sécurité est renforcé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la lutte contre les crimes transnationaux  **Produit 1.3.** DDR/Réinsertion : Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de DDR et des acteurs concernés sont renforcées pour la mise en œuvre d’une démobilisation et d’une réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d’auto-défense, communautés et groupes vulnérables, notamment les enfants)  **Produit 1.4** : Réduction des risques explosifs : Les risques explosifs sont réduits à travers une capacité nationale et communautaire renforcée. | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **Effet 2** : D’ici 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue communautaire inclusif, la culture et l’éducation pour la paix ; | **Produit 2.1**. Justice transitionnelle : Les capacités techniques des institutions en charge du processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la réconciliation, le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, y compris les femmes  **Produit 2.2**. Dialogue inter-/intra-communautaire : Les communautés disposent des capacités techniques nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits communautaires, au renforcement de la cohésion sociale, et de créer les conditions de retour des réfugiés et déplacés  **Produit 2.3**. Education à la culture de la paix : Les capacités techniques et matérielles des institutions (ministère de l’Education, Enseignement supérieur, syndicats d’élèves et d’enseignants) sont renforcées pour la promotion de l’éducation à la culture de la paix et droits de l’homme.  **Produit 2.4**. Patrimoine culturel : Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils pour la promotion de la diversité et des expressions culturelles sont élaborés  Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent et assurent le contrôle citoyen en conformité avec les principes de bonne gouvernance et d’Etat de droit | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| Gouvernance : Des engagements conjoints - Agences/Mission – forts seront de mise dans l’appui aux réformes et autres processus institutionnels comme le cycle électoral à venir. Là aussi la Mission continuerait à garder le leadership sur le dialogue politique et la levée des blocages sur les conditions préalables qui existent toujours lorsqu’on veut reformer, d’une part, la mobilisation de ressources, d’autre part ; les Agences, Fonds et Programmes, pour leur part, se positionneraient davantage dans le développement de capacités institutionnelles au niveau national et local, la Mission continuant aussi à les assister dans la gestion des contraintes sécuritaires sur le terrain | **Effet 3** : Les institutions étatiques, nationales et locales, exercent de manière plus efficace leurs missions de service public et les acteurs non étatiques participent | **Produit 3.1** : Les capacités de l’Assemblée Nationale et des Structures de contrôle des Finances publiques (Section des Comptes de la Cours Suprême) sont renforcées en vue d’améliorer la redevabilité dans la gestion des politiques publiques.  **Produit 3.2** : Les capacités de l’Etat, des OGE et OSC sont renforcées en vue de l’amélioration de la crédibilité des processus électoraux et d’une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes.  **Produit 3.3** : Les stratégies et plans d’action disponibles sont opérationnalisés pour l’approfondissement de la décentralisation et la consolidation de la gouvernance locale.  **Produit 3.4** : Les capacités des institutions publiques (au niveau national, régional, sectoriel) pour la planification et la programmation axée sur l’évidence, le S&E et la production des données statistiques comparables et désagrégés sont renforcées  **Produit 3.5** : Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées en vue d’améliorer le contrôle citoyen, la redevabilité des institutions et la participation des femmes et des jeunes dans la vie publique.  **Produit 3.6** : Le fonctionnement des Institutions judiciaires et pénitentiaires et des organes de lutte contre l’impunité est amélioré sur toute l’étendue du territoire national dans un cadre juridique réformé conforme aux principes de l’Etat de droit  **Produit 3.7** : Les mécanismes nationaux formels et informels de promotion et de protection des droits Humains disposent des capacités institutionnelles et techniques pour mieux accomplir leurs missions en conformité avec les standards internationaux. | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| Services sociaux de base : dans une perspective d’évolution du positionnement de la Mission, celle-ci pourrait travailler en interventions conjointes avec les agences techniques, dans un partage de rôles lui conférant les aspects politiques et sécuritaires, et aux Agences, Fonds et Programmes, la programmation et la gestion opérationnelle des actions à la base (l’idée est de ne pas laisser un vide se créer à la faveur d’un retrait même progressif de la Mission). Les services sociaux de base sont un cadre approprié de mise en œuvre de la transition programmatique humanitaire-développement. Pour le Nord, et dans des secteurs clés comme la santé, la nutrition, l’éducation, la sécurité alimentaire, la Commission de réhabilitation des zones post-conflit (CRZPC), déroule déjà une feuille de route dans ce sens en mettant ensemble acteurs humanitaires et de développement dans cette partie du territoire. | **Effet 4** : D’ici 2019, les populations, en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables et celles affectées par les crises, ont un accès accru et équitable et utilisent les SSB de qualité. | **roduit 4.1** : Les femmes, enfants et jeunes, en particulier les plus vulnérables utilisent un paquet intégré de services de santé de qualité  **Produit 4.2** : Les populations, en particulier les plus vulnérables ont accès à des services de qualité de prévention et de prise en charge du VIH et du Sida.  **Produit 4.3** : Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables ou affectées par les crises alimentaire et nutritionnelle, bénéficient d’un paquet complet d’interventions nutritionnelles au niveau des communautés et des services  **Produit 4.4** : Les enfants d’âge préscolaires et scolaires et les jeunes, particulièrement les plus vulnérables ont accès à une éducation de base de qualité  Produit 4.5 Les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient de protection et de prise en charge adéquate contre les violences, abus et exploitation  Produit 4.6: Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquate | Développer des activités/projets/programmes capables d’influencer la thématique en colonnes 2-3, et ancrées dans les Produits et Effets ci-contre ! |
| **.6.** | **Réforme Coordination résidente** | Le renforcement attendu de la fonction de coordination devrait contribuer à créer un environnement collaboratif meilleur pour le renouvellement du souffle du programme. La consolidation de l’autorité du Coordonnateur Résident et de ses capacités institutionnelles et techniques devrait faciliter les arbitrages préalables à l’acceptation des ajustements préconisés dans le cadre de cette révision du programme, ainsi que leur mise en œuvre. En effet, bien que soit réaffirmé le lien de redevabilité interne aux agences, entre le terrain et leur siège, le Coordonnateur Résident devrait, dans le nouveau contexte, avoir plus de latitude pour composer, avec les agences, l’action locale du Système dans le pays, accéder à des ressources de nature conjointe ou en mobiliser et piloter l’Equipe pays | Effet 1  Effet 2  Effet 3  Effet 4  Effet 5 | Tous Produits/Effet 1  Tous Produits/Effet 2  Tous Produits/Effet 3  Tous Produits/Effet 4  Tous Produits/Effet 5 | La réforme ne génère pas, non plus de contenus nouveaux, mais devrait rendre plus confortable la programmation et la mise en œuvre et la gestion du programme |

1. Voir fiche technique du Mali dans le “Rapport décennale compte à rebours 2015 : Survie de la mère, du nouveau-né et de l’enfant” [↑](#footnote-ref-2)
2. Indicateur remanié et élargi pour refléter la composante société civile du Produit 1.1. [↑](#footnote-ref-3)
3. Note : Interventions encadrées sur les mines et les engins explosif: examen de sécurité sur site, recherche et identification d’engins explosifs, neutralisation d’engins explosifs et sécurisation des lieux.

   Types d’interventions sur les mines et les engins explosifs sans accompagnement aux FDSM déployés dans leur zone de responsabilité, région centre du Mali (la MINUSMA n’a pas d’accès pour des raisons de mandat) : fouille et recherche et neutralisation et destruction des engings explosifs improvisés et/ou mines. [↑](#footnote-ref-4)